

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

L'Assemblée Générale de 1932. — Discours prononcés au Banquet du dimanche 3 avril 1932. — Elections de 1932. — Pouvoirs. — La mort d'Aristide Briand.

Informations : La discussion de la loi de Finances. — Le Bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants. — A la Confédération Nationale des Anciens Combattants et victimes de la guerre (Résolution sur la réduction et la limitation des armements). — « La Dette ». — Transport des chiens-guidés. — Pour les enfants débilités. — Une distinction. — Légion d'Honneur.

Tribune Libre : Lettre du camarade Joseph Guibaud. — Communication du camarade Albert Masselier. — Lettre du camarade Louis Chesneau.

Chronique de l'U. A. G. : Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 février 1932. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale des Alpes-Maritimes le 6 mars 1932. — Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Départementale du Finistère le 17 mars 1932. — Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Régionale de Limoges le 13 mars 1932. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Section du Maine-et-Loire le 21 février. — Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Régionale du Nord le 12 mars 1932. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale du Rhône le 27 décembre 1931. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale de la Seine-Inférieure le 28 février 1932. — Procès-verbal de l'Assemblée Départementale du Tarn du 28 février 1932. — Avis divers. — Listes des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

928
606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHO, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

L'Assemblée Générale de 1932

La quatorzième Assemblée générale de l'Union des Aveugles de Guerre a eu lieu, le dimanche 3 avril, à Paris, dans la Salle des Fêtes de la « Maison des Mutilés », à peine suffisante pour contenir les nombreux camarades qui, accompagnés de leurs guides, assistaient à cette réunion annuelle.

Les deux jours précédents, les vendredi et samedi 2 avril, eurent lieu les réunions des Commissions au cours desquelles sont discutées toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et préparés les vœux à présenter à l'Assemblée générale.

Nous avons constaté avec joie que toutes ces discussions avaient lieu dans une atmosphère de réelle camaraderie, où tous les Aveugles de Guerre, venus de tous les coins de la France, apportèrent la meilleure volonté à prendre des décisions propres à assurer par leur exécution le mieux-être de tous les membres de notre grande Association.

Vendredi soir, après la réunion de la Commission du Service Intérieur, un grand nombre de nos camarades s'étaient rendus, malgré le mauvais temps, à l'Arc de Triomphe, où les Anciens du 98^e R.I.T. et du 404^e R.I., présents pour ranimer la flamme, nous avaient très aimablement passé l'épée qui doit raviver la flamme symbolique. Ce fut notre président honoraire Izaac qui accomplit ce geste, traduisant l'hommage des Aveugles de Guerre à tous les morts de 1914-1918.

Le dimanche matin, à 9 h. 15, Scapini, avant d'ouvrir la séance de clôture, fait procéder à l'appel des noms des membres de l'U.A.G. morts pendant l'année 1931. Nous écoutons debout cette lecture faite par notre trésorier, Gaston L'Evesque, impressionnante liste qui nous rappelle au passage tel ou tel camarade disparu que nous avons connu soit au moment de notre rééducation, soit à Franceville, nous montrant

la vanité des petites querelles humaines, dont nous ne sommes pas exempts, mais que nous évitons le plus possible.

C'est dans cet esprit que s'ouvrirent nos débats qui furent empreints, nous devons l'affirmer, de cordialité et de mutuelle compréhension.

Dans de telles occasions, notre union se raffermir, nécessité impérieuse du moment où l'insécurité de l'avenir nous invite à nous rapprocher davantage. L'intérêt que portent à l'U.A.G. les Aveugles de Guerre ne se ralentit pas. Beaucoup de nos camarades, en effet, sont venus de très loin assister à notre Assemblée, et il est réconfortant de penser qu'un Groupement comme le nôtre tend de plus en plus à devenir une grande famille où l'on s'apprécie et s'estime.

Le banquet de clôture, qui eut lieu à l'Hôtel Lutetia, présidé par M. Des Isnards, vice-président du Conseil Municipal de Paris, nous donna l'occasion d'avoir parmi nous des personnalités qui nous témoignèrent une sincère amitié. Les discours qui furent prononcés et qu'on lira plus loin, nous prouvèrent que nous avons des sympathies encore très vives autour de nous, témoignées par notre camarade Lesparre, représentant de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, par Henry-Haye, député de Seine-et-Oise, qui fut, avec Scapini, notre défenseur lors des dernières discussions de la Chambre, par M. le sénateur Gallet, ancien ministre des Pensions, président de l'Office National des Mutilés, qui est un ami de longue date, par M. Piobetta, qui enseigne à l'élite de la jeunesse française le culte du souvenir et du respect des grands mutilés, et par M. Des Isnards, qui nous apporta l'assurance réelle de l'appui de la Ville de Paris.

Henry-Haye termina son allocution, pleine de franche camaraderie, en nous invitant à nous serrer les coudes. « Aveugles de Guerre, nous dit-il, restez unis, comme vous l'êtes ! » Oui, restons unis, c'est ce qui fait notre force qu'admirent ceux qui nous approchent. Ne dispersons pas nos efforts, mais collaborons tous à la prospérité de l'Union des Aveugles de Guerre qui doit toujours aller de l'avant, par notre action commune, appliquant notre devise : « Par les Aveugles, pour les Aveugles » et montrant une solidarité qui restera toujours d'une impérisable beauté.

H. AMBLARD.

DISCOURS

prononcés au

BANQUET DU DIMANCHE 3 AVRIL 1932
à l'Hôtel Lutetia

M. DES ISNARDS. — Mesdames, Messieurs, avant de donner la parole aux différents orateurs inscrits, laissez-moi remercier votre président de l'honneur très grand qui est fait aujourd'hui à la Ville de Paris, honneur qu'elle ressentira profondément, en demandant à son représentant de présider votre émouvant banquet.

Messieurs, je donne la parole à M. Scapini, député de Paris, votre président. (*Applaudissements.*)

Discours de M. Scapini

Monsieur le Président,
Mes chers camarades,

Tout à l'heure, il nous est apparu que vous étiez impatients d'entendre des discours. Par deux fois, vous avez fait faire silence. Je suppose que l'attrait du bal qui doit suivre n'est pas étranger à cette grande envie que vous avez de nous entendre parler. (*Applaudissements. Rires.*)

Tous les ans, depuis dix années, j'ai la charge rituelle d'adresser des remerciements, et je dois dire que chaque année ces remerciements sont sincères, et j'ajoute qu'ils s'adressent presque toujours aux mêmes représentants des mêmes institutions.

Aussi, vous voudrez bien m'excuser de ne pas être trop varié, mais j'y suis tenu par les circonstances mêmes.

Monsieur le Président, vous nous avez fait aujourd'hui l'honneur de présider ce banquet. Vous le voyez, c'est beaucoup plus qu'un banquet, une sorte de grande fête familiale, et les Aveugles de Guerre sont unanimes à remercier en vous la Ville de Paris, et M. François-Latour du geste généreux qu'elle a accompli pour nous, et de la grande contribution qu'elle apporte au soulagement d'un certain nombre de misères. (*Applaudissements.*)

Vous nous avez voté une subvention aux fins de construction d'une

Maison de Retraite des Aveugles de Guerre. Cette subvention est d'un chiffre important ; elle se monte à un million. Vous nous avez déjà versé 200.000 francs. Cette année vous venez de m'annoncer — et j'en fais part à tous mes camarades — que la deuxième tranche de 200.000 francs vient d'être votée. (*Applaudissements.*) Les applaudissements que vous venez d'entendre vous prouvent que votre geste nous va droit au cœur.

Je remercie MM. les représentants des ministres d'avoir bien voulu nous honorer de leur présence.

Je remercie M. le sénateur Gallet. (*Applaudissements.*) Et j'associe au nom du sénateur Gallet le nom de mon ami Henry-Haye, présent parmi vous. Le Parlement, la Chambre et le Sénat, vous ont voté une légère amélioration, mais tout de même à laquelle vous êtes sensibles, et vous devez ceci à la Chambre, à mon ami Henry-Haye qui, ouvertement, a pris notre défense, et qui a réussi à faire aboutir dans les circonstances difficiles, une réforme que vous attendiez. (*Applaudissements.*)

Mon camarade Ballu s'est fait excuser. Mais je tiens personnellement à vous signaler qu'il est un de ceux qui, par une action insidieuse, que la morale réproouve, a travaillé fortement les couloirs de la Chambre, pour faire aboutir ce que, en fin de compte, vous avez eu. (*Applaudissements.*)

Quant à M. le sénateur Gallet, il n'est pas nécessaire que je vous le présente. Mais vous savez qu'au Sénat, il est quelquefois utile de répéter assez souvent la même chose pour y être entendu — et ceci n'est pas une critique, c'est un hommage que je rends au soin avec lequel la Haute Assemblée examine toutes les propositions qui lui sont soumises — vous avez un grand avocat, le sénateur Gallet ; et c'est avec plaisir qu'aujourd'hui, au nom de l'Union des Aveugles de Guerre, je lui rends un hommage qu'il a largement mérité. (*Applaudissements.*)

Et voilà encore parmi nous, et nous nous en félicitons, nos amis, le commandant Beslay, Capy, Lesparre du Bureau de la Confédération des Anciens Combattants, qui représente notre camarade Rivollet. Je suis heureux de le saluer aujourd'hui.

Nous autres, nous avons pour toutes les Associations d'Anciens Combattants, qui nous ont toujours manifesté leur sympathie, une reconnaissance que nous tenons, nous aussi, à leur manifester. (*Applaudissements.*)

Et puis, encore quelqu'un que vous connaissez bien, un grand ami à nous, notre ami Possoz. (*Applaudissements.*)... Vous savez dans quelles conditions il a fait, lui aussi, un geste extrêmement généreux, en faveur de la construction que nous projetons. C'est une occasion, pour nous, que de lui exprimer notre reconnaissance. Aucun de ceux qui sont ici ne voudrait y manquer. (*Applaudissements.*)

Le commandant Dagnaux, le colonel Picot se sont fait excuser, mais nous avons, pour nos camarades des trois Associations qui travaillent avec nous à faire réussir cette grande loterie de « La Dette », dont nous espérons tous qu'elle nous permettra d'éviter de demander trop souvent au public, d'accomplir des sacrifices — qu'il accomplit volontiers, je m'empresse de le dire — mais cela nous évitera de les lui demander ; le succès de « La Dette » s'avère comme certain, et dans ces conditions, je saisis l'occasion qui m'est donnée d'en remercier et Dagnaux et Picot, et les Plus Grands Invalides, et ici vous trouvez tous les Aveugles de Guerre réunis pour vous dire que nous sommes heureux d'avoir collaboré avec vous à une tâche qui nous est commune, et dont, après tout, nous sommes appelés à bénéficier, nous aussi. (*Applaudissements.*)

...Le général Voiriot a bien voulu nous honorer de sa présence et, mon général, je m'excuse, mais vous le voyez, ici, les Aveugles de Guerre, nous avons en somme assez peu de souci du protocole, et nous vous faisons venir en même temps que les Associations d'Anciens Combattants, peut-être un peu derrière, mais vous savez que nous avons pour vous une grande sympathie et nous n'oublions pas la belle tâche dont vous avez assumé la responsabilité, et que vous menez si bien en présidant le Cercle Militaire. (*Applaudissements.*)

Il ne faudrait pas que nous négligions d'adresser des remerciements à la presse, à toutes les occasions, et ici, nous avons M. Schneider, l'Agence Havas, notre ami Gerville-Réache ; je ne voudrais pas nommer tous les journaux qui nous ont rendu de si grands services, la liste en serait trop longue, mais je tiens à ce que ceux qui sont aujourd'hui à ce banquet puissent dire à leurs collègues que, quand ils obligent les Aveugles de Guerre, ils n'obligent pas des ingrats. (*Applaudissements.*)

Nous avons encore, aujourd'hui, M. Piobetta, censeur du Lycée Henri-IV, qui a bien voulu assister à notre banquet, en compagnie d'un des élèves de mathématiques spéciales, et ici, nous savons que, tous les ans — et c'est une tradition chez vous, au Lycée Henri-IV —

vous organisez une loterie au bénéfice de l'Union des Aveugles de Guerre ; mais ceci est pour nous plus qu'un geste matériel, une portée symbolique : nous sommes heureux de voir que dans les lycées de France, et notamment au Lycée Henri-IV, il y a quelque chose comme un « culte du souvenir ». Vous êtes la jeune génération, nous sommes ceux qui avons payé cher vos possibilités d'aujourd'hui, vous ne l'oubliez pas, je dirai presque que nous sommes quittes ! (*Applaudissements.*)

J'ai reçu des excuses d'une de nos grandes amies qui, depuis l'an passé, partie pour la campagne, ne peut pas être des nôtres aujourd'hui : j'ai nommé Mlle Arbel. Nous savons tous ce que nous lui devons, et en parlant d'elle je dois associer tout le Comité d'Action de l'Union des Aveugles de Guerre. Ce Comité d'Action, c'est presque rituel, et tous les ans je le répète, mais je suis fier tous les ans de le répéter, son zèle ne se ralentit pas... Nous avons en lui quelque chose comme un bâton solide qui nous permet d'avancer dans la vie avec le secours moral d'une aide qui ne se dément jamais. Mes chers camarades, j'étais assuré d'exprimer vos sentiments à tous, en lui disant notre reconnaissance, tant à M. de Traversay... (*Applaudissements*), qu'à M. L'Evesque... — ce qu'il y a d'assez commode, c'est comme je ne trouve pas la fin de mes phrases, vos applaudissements me permettent de m'arrêter ! (*Rires. Applaudissements.*)

L'ASSEMBLÉE. — Un ban pour Scapini ! (*Un ban.*)

M. SCAPINI. — Mes chers camarades, si j'ai bien compris la signification des bans, lorsqu'ils sont à la fin d'un discours, c'est qu'ils ferment le discours... (*Protestations. Rires.*) Mais je ne voudrais pas terminer avant de dire à ceux qui nous ont fait, aujourd'hui, l'honneur d'assister à ce banquet — et j'entends inclure tous nos camarades de l'Union des Aveugles de Guerre — combien, pour ma part, je suis fier d'avoir à présider, et depuis dix années, un groupement tel que le vôtre. Vous donnez, vous me permettrez de le dire, un fichu exemple de solidarité et de cet esprit ancien combattant, dont on a entendu parler bien souvent, mais qui, hélas ! ne s'est pas toujours réalisé partout. (*Applaudissements.*)

Nous avons une blessure commune, qui eût pu nous inciter à un certain égoïsme, ou en tous les cas l'excuser. Dans ce groupement, Messieurs, vous constaterez, en même temps que la plus franche des gaîtés, une solidarité qui n'a jamais perdu une occasion de s'exprimer. Elle n'est pas que verbale, elle tient dans toute la vie de notre groupement,

où nous apportons, à ceux de nos camarades qui sont dans le malheur, l'aide que nécessite leur état, et où tous nos efforts vont vers une amélioration générale du sort de notre petite collectivité...

UNE VOIX. — *Vive l'Union ! (Applaudissements.)*

M. SCAPINI. — J'ai le sentiment, après vous avoir présenté l'Union des Aveugles de Guerre sous cet angle, d'en avoir terminé et de pouvoir lever mon verre — et c'est bien mon tour — à la prospérité du groupement. (*Applaudissements. Un ban.*)

M. DES ISNARDS. — Je donne la parole à M. Lesparre, représentant la Confédération Nationale des Anciens Combattants.

Discours de M. Lesparre

Monsieur le Président,
Mesdames,
Mes chers camarades,

L'année dernière, j'avais le redoutable honneur de représenter parmi vous la Confédération Nationale. Et, si mes souvenirs sont précis, je disais combien la génération du feu était fière de saluer en vous une force, à l'épreuve de toutes les souffrances, une volonté capable de résister au plus noir désespoir, et un idéal qui devait servir pour tous ceux qui avaient souffert pendant la guerre.

Mais, l'année dernière, il me semble que j'ajoutais que, comme tout idéal, nous autres, nous nous habituons à les regarder de très loin, soit que nous ayons la sensation de ne jamais pouvoir les atteindre, soit que nous ayons trop peur de leur grandeur.

Depuis une année, cette force que vous êtes, cette volonté que vous êtes, cet idéal que vous êtes pour la génération du feu, s'est rapproché de nous. Voilà pourquoi hier, la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, accomplissait enfin un geste magnifique, qui est une véritable apothéose pour elle, celui de vous recevoir dans son sein, et dans son Comité Directeur. (*Applaudissements.*)

Mes chers camarades, vous êtes toujours, pour nous, une force, une volonté, un idéal, mais vous l'êtes à notre portée, vous allez être maintenant pour toute la génération du feu, ce bâton dont on parlait tout à l'heure, et cette compagne qui ne manque jamais à quelque moment que ce soit. Et vous allez être cela pour nous tous, au moment où nous,

qui voyons clair, ou qui prétendons voir clair, avons tant besoin de vous autres, qui avez au moins conservé pour toujours cette lumière qui ne doit jamais s'éteindre, et qui a été prise dans les plus magnifiques sommets du courage. (*Applaudissements.*)

Mes chers camarades, au nom de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, je lève mon verre, d'abord, permettez-le moi, à ces petits enfants que je vois de plus en plus nombreux à cette table, à ces enfants qui sont pour vous tous les meilleurs rayons de soleil, aussi bien d'ailleurs pour vous que pour tout le monde, et qui puisent aujourd'hui, pour plus tard, certain que ce souvenir ne s'effacera jamais, la plus belle leçon d'héroïsme, de courage et d'endurance, que la race humaine puisse donner.

Je lève mon verre à vos femmes, à vos compagnes, que je chantais l'année dernière, mais que je chanterai encore également cette année, parce que chaque année davantage, elles sont de plus en plus ces anges gardiens qui sont la véritable auréole de votre héroïsme et de vos sacrifices. (*Applaudissements.*)

Je lève mon verre à vous, mes chers camarades, qui êtes pour nous et pour l'avenir, l'exemple vivant du Devoir tout court, et de l'Honneur tout court. Et ne m'en veuillez pas si je termine en levant mon verre à votre président ; et là je voudrais bien que vous applaudissiez pour me couper, à moi aussi, ma phrase ! (*Applaudissements. Rires. Un ban.*)

M. DES ISNARDS. — La parole est à M. Henry-Haye, député de Versailles.

Discours de M. Henri-Haye

Député de Versailles

Mesdames,

Mes très chers camarades,

Je ressens aujourd'hui plus qu'il y a quelques semaines, l'honneur que m'a fait Scapini, votre si dévoué et si distingué président, lorsque, au détour d'une colonne, d'une des nombreuses colonnes qui soutiennent le temple du bavardage, il m'a abordé en me reconnaissant par le truchement de son très dévoué secrétaire, car son secrétaire lui signale toujours, au passage, les bipèdes qui circulent dans la maison du Palais-Bourbon, et Scapini m'a déclaré : « Voudrais-tu soutenir la cause des Aveugles de Guerre ? » C'était à l'époque où le budget n'était pas encore mis en discussion.

En quelques phrases lapidaires, dont il a le secret, il m'a initié à vos tourments, et aussi à vos préoccupations d'avenir. Je lui ai répondu : « Scap... — car on ne l'appelle pas autrement à la Chambre — ...ne pourrais-tu choisir un meilleur avocat pour une aussi noble cause ? » Mais Scapini, qui est un garçon bien élevé — et c'est assez rare au Palais-Bourbon... (*Rires. Applaudissements*) — Scapini ne m'a pas dit : « Il n'est pas besoin de talent pour l'avocat, car la cause se défend toute seule. » Il ne l'a pas dit mais je le pensais. Et c'est ainsi que j'ai accepté, sans modestie, la tâche écrasante qu'il m'a confiée. Je dis « écrasante », car, à l'époque, les bruits qui circulaient au Parlement étaient tous de même son, c'est-à-dire que nul ne pouvait proposer d'augmentation de dépenses, sans subir les rigueurs d'un article qui s'appelle l'article 86 du Règlement, qui coupe les jarrets à tous les députés qui se lèvent pour demander une augmentation de dépenses, en complicité avec la Présidence, la Commission des Finances et le Gouvernement ; le malheureux député n'a plus qu'à se rasseoir et à jeter un pleur sur la proposition qu'il voulait soumettre à l'Assemblée.

Dans cette période de déséquilibre du budget, j'ai attiré l'attention de Scapini sur la difficulté de la tâche. Et il m'a dit : « Quelles que soient les difficultés du moment, pose la question et nous verrons ce qui en résultera. » Et c'est ainsi que, nanti d'une documentation fournie par votre Association, je me suis présenté à la Commission des Finances, où l'on m'a prié de m'asseoir avec Mielllet ; on m'a écouté gentiment, avec quelque patience ; cette patience a duré à peu près vingt minutes. Et ensuite, on m'a prié de me lever, de disparaître, pour me rendre à la circulation des couloirs. (*Rires.*)

J'ai appris, peu de temps après, que la Commission ayant délibéré, rejetait purement et simplement la proposition que j'avais eu l'honneur de lui faire, en votre nom.

Puis la séance publique du budget des pensions est, enfin, venue à l'ordre du jour. Mielllet a développé sa magnifique défense en faveur des grands amputés, et mon tour est arrivé. Je me suis levé à mon banc, j'ai exposé de mon mieux les raisons pour lesquelles les Aveugles de Guerre et les Grands Mutilés, privés de liberté totale, avaient besoin d'un secours. On m'a entendu, on a même applaudi, on a voté, puis la chose est allée au Sénat. On a voté sans que le Gouvernement vienne secourir la thèse que j'avais l'honneur de soutenir. Et à ce moment-là, je m'en accuse auprès de vos admirables compagnes, qui sont ici présentes, je me suis surtout basé sur le fait que celles qui vous donnent

leur temps, leur dévouement et leur cœur, peuvent être sujettes à des défaillances au fur et à mesure que l'âge avance. Mais, aujourd'hui, quand je les vois toutes resplendissantes de jeunesse, je me demande si je ne me suis pas trompé ! (*Applaudissements.*)

En effet, ce que j'ai essayé de faire comprendre à mes collègues de la Chambre, et ce que les sénateurs ont compris à la première lecture, ce qui est un record, car si le Sénat n'est pas peuplé de sourds, il est peuplé d'hommes assez difficiles à convaincre, et je dois rendre hommage au Sénat qui, à la première lecture, a adopté la proposition que j'avais eu l'honneur de soumettre à la Chambre, à savoir que ces compagnes qui vous donnent tant de dévouement, sont sujettes elles-mêmes à quelques indispositions, et qu'il est tragique de penser que les grands mutilés que vous êtes peuvent être sans soins, ni secours, parce que votre budget ne vous permet pas de faire appel à une aide extérieure. Et lorsqu'on compare les chiffres qui ont été communiqués par votre Association, chiffres des pensions servies aux Aveugles de Guerre, de tous les pays anciens belligérants, et que l'on compare les sommes qui vous sont allouées, alors, nous ne sommes pas très fiers, en vérité, de la part qui vous a été faite en France. (*Applaudissements.*) Et on ne saurait, dans ce domaine, être taxé d'exagération ni de démagogie, comme de pauvres êtres ont semblé le dire, le murmurer, car ils n'ont pas eu le courage d'élever la voix. Lorsqu'une proposition pareille s'élève, on ne saurait être taxé de démagogie lorsqu'on demande, pour les grands mutilés privés de liberté totale, pour les Aveugles de Guerre, une vie à l'abri de tous soucis matériels ; c'est le moins que puisse faire la patrie pour ceux qui lui ont tant sacrifié. (*Applaudissements.*)

Nous avons donc réussi à franchir une première étape, car je ne veux considérer le maigre avantage qui vous a été accordé par la loi de finance que comme une première étape ; et nous entendons, députés provisoires — effroyablement provisoires ! — dans cette période où nous sommes — nous sommes provisoirement députés jusqu'au 1^{er} juin — mais nous espérons tout de même qu'il se trouvera dans la prochaine législature des hommes pour se lever à nouveau et demander que justice vous soit rendue.

Il n'est pas possible, dans un pays généreux comme la France, que les Aveugles de Guerre soient à la merci du moindre accident, et que leur situation matérielle et morale ne soit pas définitivement assurée. (*Applaudissements.*)

Mes très chers camarades, Scapini, en montant les escaliers de cette salle, a eu la précaution de me dire, car il se méfie toujours d'un collègue qui recèle plus ou moins un bavard, de me dire : « Dans notre Association, les longs discours ne sont pas admis. » Aussi, aurais-je mauvaise grâce à prolonger mon intervention, et je veux vous dire, en proférant un serment au nom de la génération du Feu, qui malheureusement descend le versant de la colline, qu'il est temps que ceux qui ont tant sacrifié à la Patrie, à la France, à la Paix, à l'Humanité, reçoivent les satisfactions auxquelles ils ont droit ; ce serment, il faudra le tenir, serrez-vous les coudes toujours davantage, autour de votre président qui est un symbole, qui a droit au respect de tous ceux qui le rencontrent, qui admirent à la fois sa claire intelligence, son talent, sa bonne humeur, qui entraîne dans son sillage tous ceux qui hésitent. Aveugles de Guerre, restez unis comme vous l'êtes ! Je m'inspire, aujourd'hui, de la gaieté qui règne dans votre Association et dans ce banquet, et soyez sûrs que ce sera pour moi un souvenir impérissable.

Vive l'Union des Aveugles de Guerre ! (*Vifs applaudissements. Un double ban, tout le monde debout.*)

M. DES ISNARDS. — Je donne la parole à M. le sénateur Gallet. (*Applaudissements.*)

Discours de M. le Sénateur Gallet

Mon cher Président,

Très sincèrement, je vous remercie de votre invitation. Je l'ai acceptée bien volontiers, ému de l'estime et de la confiance qu'elle témoignait à mon égard, heureux aussi de cette nouvelle occasion de manifester ma réelle et profonde sympathie, pour l'Union des Aveugles de Guerre que vous présidez, mon cher Scapini, avec tant de distinction, de dévouement inlassable, un prestige qui met au service d'une volonté sans défaillance un appui tenace, et particulièrement fécond dans ses résultats.

Je vous remercie de m'avoir considéré comme un ami des Aveugles de Guerre. Comment pourrait-il en être autrement ? Je sais, et je comprends, je me rappelle les heures tragiques et héroïques qui sont à l'origine de vos blessures. J'ai été un témoin, je ne suis pas de ceux qui oublient.

Vous avez rappelé mon action au Sénat. Elle fut moins forte que vous ne pensez, et tout à l'heure, Henri-Haye le rappelait, la propo-

sition qui vous concerne a été votée en première lecture, proposée par mon ami le rapporteur général, M. Gardey, qui n'a pas hésité une seconde.

Dans les nouvelles fonctions que j'occupe maintenant, à l'Office des Mutilés, je crois que j'aurai l'occasion de vous montrer ma sympathie. Je suis fier, très fier de présider le Comité d'administration de l'Office National des Mutilés. J'ai pris une lourde succession, celle de votre grand ami André Maginot... (*Applaudissements*) dont je salue avec vous, avec émotion, la mémoire. Il vous aimait bien.

Je ne prononce pas de vaines paroles, si je vous affirme que tous mes efforts tendront à ne pas être son indigne successeur. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, Henry-Haye y faisait allusion, et un de vos camarades me traduisait l'impression que vous avez eue ce matin. Laissez-moi vous dire que vous avez une créance sacrée sur la nation, et qu'il n'est pas possible d'imaginer que jamais elle ne puisse être diminuée. (*Applaudissements. Très bien!*)

Encore une fois, merci mes chers amis! Vous pouvez faire fond, un fond solide sur mon amitié, et permettez-moi, ramassant en une expression qui traduit tous les sentiments que j'éprouve pour vous, de respect, d'amitié, d'admiration, de lever mon verre à celles qui, selon la belle et noble définition de votre président, à celles qui sont vos yeux, et qui vous apportent le réconfort et le courage. (*Applaudissements. Un ban.*)

M. DES ISNARDS. — Messieurs, je donne la parole à M. Piobetta, censeur du Lycée Henri-IV.

Discours de M. Piobetta

Censeur du Lycée Henri IV

Mon cher Président,
Mes chers camarades,

Je m'excuse et je suis tout confus d'être obligé de retarder d'une minute l'instant de vos réjouissances et la clôture de ce beau banquet, de cette fête de famille, pour vous apporter le salut de la jeunesse de nos écoles. Je m'excuse surtout d'ajouter un solo tremblant aux flots d'harmonie qui, tout à l'heure, de la bouche d'éloquents orateurs qui vous aiment, se sont déversés sur cette salle, symphonie qui est allée au fond de vos cœurs et qui ont fait battre justement vos mains. Mais, puisque votre président, qui sait rester jeune, a fait allusion à la jeu-

nesse, puisqu'il a voulu, cette année, que cette jeunesse vienne participer à vos agapes annuelles, il est juste, il est équitable que cette jeunesse vous remercie. Elle est représentée ici, non par celui qui vous parle; celui qui vous parle vit au milieu de la jeunesse, et il s'efforce de rester jeune; mais elle est représentée par un de nos élèves du Lycée Henri-IV, de ce beau Lycée, de ce vieux Lycée dominé par une tour, la tour Clovis, laquelle domine en même temps la Montagne Sainte, comme si elle voulait verser sur la capitale et par-dessus la capitale, sur le monde entier, le souffle puissant et pur de l'esprit. (*Applaudissements.*) Elle est représentée ici par le fils d'un de vos camarades, ancien combattant, l'éminent professeur Jérôme Carcopino, membre de l'Institut, qui, hier encore, dans ce cadre antique et émouvant de Nîmes, à un Congrès de Professeurs aussi éminents que lui, démontrait devant la foule, que ce que les anciens Romains avaient fait, ils le devaient à l'esprit gaulois.

Eh bien! cette jeunesse vous salue, cette jeunesse ne vous oublie pas, elle ne vous oubliera pas dans tous les cas, tant qu'elle sera guidée par ceux qui, comme vous, ont fait la guerre, par ceux qui, plus heureux que vous, ont pu garder cette lumière qui vous a été insolemment arrachée, et qui leur diront jusqu'au bout, jusqu'au dernier souffle, que vous avez fait le suprême sacrifice. (*Applaudissements.*)

Au nom de cette jeunesse, espoir de tous les espoirs français, je vous salue, et je salue votre président. (*Applaudissements. Un ban.*)

Discours de M. des Isnards

Conseiller Municipal

Mesdames,
Mes chers camarades,
Messieurs,

C'est toujours un insigne honneur de représenter la Ville de Paris, mais il est des cas — et c'est le mien aujourd'hui — où cet honneur se double de la qualité de ceux auprès desquels on est l'indigne ambassadeur.

Excusez, mes chers camarades, l'émotion des anciens combattants, devant ceux qui ont payé si cher et devant ceux qui, à force de ténacité et de vaillance, ont su se refaire dans la société une place due, non certes, à la pitié ni même à la reconnaissance, mais à leur mérite — témoin votre président Scapini. (*Applaudissements.*)

Vous savez, mes chers camarades, de quelle sollicitude la Ville de Paris a toujours entouré les Aveugles, et quelles mesures multiples elle s'est efforcée de prendre, d'accord avec des personnalités et des groupements privés auxquels je rends hommage, pour vous aider dans vos revendications, pour soutenir vos institutions d'enseignement et de rééducation, pour trouver des débouchés à vos industries et même, détail matériel, pour vous faciliter votre circulation dans nos rues de plus en plus encombrées.

Je m'en voudrais d'insister sur ces manifestations, qui s'imposaient déjà au nom de la solidarité humaine, mais qui ne sont que l'accomplissement d'un devoir sacré, quand il s'agit de ceux qui ont fait au pays le plus grand sacrifice que puisse faire un vivant.

Je me bornerai donc, Messieurs, à vous dire, après Scapini, que la Ville de Paris n'a fait que s'honorer en vous attribuant une large, mais légitime subvention, malgré les difficultés de l'heure actuelle, au point de vue financier. Cette subvention, je l'espère, jointe à beaucoup d'autres, vous aidera à construire cette Maison, peut-être dans ce quartier des Invalides qui est déjà un peu la petite patrie des mutilés de la vue, à deux pas de l'Institut National, à côté de la Maison de l'Amitié des Aveugles, à côté de l'Association Valentin-Haüy, et à l'ombre de ce dôme des Invalides sous lequel sommeille tant de gloire, et sous lequel sommeillent aussi les reliques d'une Victoire par vous si chèrement acquise. (*Applaudissements.*)

Pour cette initiative, mes chers amis, je veux féliciter, pour elle et pour beaucoup d'autres aussi, hautement, votre cher et grand président, mon ami Scapini. (*Applaudissements.*) Son énergie inlassable, son dévouement infatigable, son entrain sans aucune défaillance, sont un admirable exemple, et vous ne pouviez rêver pour une si belle cause, un plus bel avocat.

Messieurs, mes chers amis, à vous tous, au nom de la Ville de Paris, et aussi, permettez-moi de le dire, en mon nom personnel, je lève mon verre. Je bois aussi à la réalisation de tous vos vœux, et surtout de celui qui vous est le plus cher, la prochaine édification de la « Maison des Aveugles de Guerre. » (*Applaudissements. Un ban.*)

Je redonne la parole au président Scapini, qui va vous donner quelques instructions relativement à la suite des réjouissances.

M. SCAPINI. — Je sens que je vais être le bienvenu. (*Rires.*) Tous ceux qui, aujourd'hui, ont pris la parole à ce banquet, nous ont apporté

bien plus que des encouragements, des promesses et un grand réconfort moral.

Je ne voudrais pas que nous nous séparions avant d'avoir remercié et la Direction de l'Hôtel Lutetia, et le personnel qui a entouré chacun de vous d'une sollicitude que vous avez certainement ressentie. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, par dérogation et par mesure spéciale, à la fin de ce banquet, nous n'allons plus être contraints de nous plaquer contre les murs en attendant que l'on desserve les tables pour changer la salle à manger en salle de bal. La Direction, consciente de ses responsabilités, a mis à votre disposition deux salons, en bas.

Il vous suffira de descendre l'escalier et vous vous trouverez automatiquement transportés dans une salle où un orchestre vous fera danser — en mesure, je l'espère. Vous pouvez vous lever. (*Applaudissements.*)

ELECTIONS DE 1932

Inscrits	2.083
Votants	1.611
Bulletins nuls	77
Enveloppes ne contenant aucun bulletin... ..	28
Bulletins valables	1.506

Ont obtenu :

Amblard, 1.383. — Favret, 1.346. — Izaac, 1.345. —
 Leveau, 1.340. — L'Evesque, 1.327. — Cabasson, 1.152. —
 Malgat, 1.106. — Roy (Georges), 1.096. — Bloncourt, 841. —
 Céré-Labourdette, 722. — Brusson, 605. — Evrat, 494. — Mauger,
 468. — Seguy, 412. — Mulsant, 375. — Malingre, 365. —
 Mathieu, 332.

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans, les camarades : Amblard, Favret, Izaac, Leveau, L'Evesque, Cabasson, Malgat, Roy (Georges), Bloncourt, Céré-Labourdette.

POUVOIRS

1.384 camarades ont envoyé leurs pouvoirs, 28 pouvoirs ont été déclarés nuls, et le nombre des pouvoirs valables est donc de 1.356, se décomposant comme suit :

A AMAR (Joseph) (1) : Gelin (Jules).

A AMBLARD (220) : Jallot, Gragon, Doiteau (Joseph), Paris, Huppé, Lerousseau (L.), Yvon, Kiddas, Mariani, Corréger, Grayet, Bouché (René), Simonet (Aug.), Robin (Gilbert), Masson (René), Vella (Paul), Moulin (Emile), Barde (Cyprien), Mautemps, Padaillé, Etienne (Gustave), Barbet (Paul), Lépine, Clairét, Combas (Victor), Julia (Joseph), Citerne (David), Basset (Jean), Lédan (Henri), Chimbert, Collot, Banyuls (François), Ledouit, Griziaux (Benoît), Moiroud (Marius), Paillissé, Villette (Jules), Finot (Gaston), Delacroix (Léon), Laurent (Ernest), Grinenberger (Henri), Clément (Jules), Larher (Vincent), Pinardon (Joseph), Deltor (Adrien), Mitaut, Delmas (Louis), Baron (François), Mahon, Wattier (Edouard), Sublet (Jude), Vareilles, Quinquis, Deville, Montaulieu, Niant (Simon), Junot (Joseph), Gouval (Louis), Doitel (Ed.), Valdant (Paul), Vial (Jean), Lennoz (Gastien), Guizard (Louis), Marceau (Armand), Jeanniard (Georges), Valéry (René), Bellevenue (Edgard), Moteau (Jean), Desangles, Lais (Eugène), Hedouin (Paul), Sautter (Marcel), Barlet (Raymond), Venier (Pierre), Agutte, Galas, Chatonnier, Grispoire (Achille), Lassalle, Dardie, Desle, Lefebvre (Charles), Gilles (Raoul), Boulesteix (Pierre), Thouvenin (Léon), Furrer (François), Brice (Marcel), Cadé (Emile), Mayet (Charles), Beaslas, Gervaud (Albert), Roche, Simon (Joseph), Dufлот (Léon), Durat, Gailly, Moquais (Gustave), Epopineau (Marcel), Lappe (Pierre), Dupont (Georges), Vialataoux (Edouard), Penaud (Elie), Lanuc (Jean), Cizac (Jean), Kribbs, Barbier (Charles), Dubost (Pierre), Desaix, Choron (Pierre), Pardanaud, Ecal, Castex (Paul), Brunet, Ben Kehelia Fegoul, Devèze, Renaux (Louis), Martin (Ernest), Trouillet (Alexandre), Jeandin (Auguste), Gauthier (Edmond), Arzagot (J.-B.), Lambert Eugène, Burgard (Hippolyte), Rieu (Clément), Vechel (Fernand), Clavier (Paul), Lainiel (Henri), Brebion (Fernand), Izard (Marcellin), Le Nouveau (Louis), Royneau (Alfred), Maison (René), Gouriou (Louis), Mouzet (Charles), Lorriaux (Victor), Thebes (Albert), Barrey (Charles), Da-

niellou (Jean), Martin (Louis), Jandot (Eugène), Rubin (Joseph), Perret (Claudius), Desgouttes (Claudius), Rousé (Clovis), Rufflé (Ernest), Darnis, Vidil, Le Floch (Félix), Guillobé (Emile), Ternois (Léon), Vin (Pierre), Lelarge (Albert), Fevelat (J.-Louis), Chevalme (Henri), Meynardié (Joseph), Calmès (Firmin), Saint-Gérant (Simon), Vachon (Louis), Léger (Louis), Rolland (Daniel), Chanson (Gabriel), Vialatte (Emile), Tilly, Decours (Joseph), Gardette (Fernand), Goubin, Pernoo, Rohart (Gustave), Gesta (Marcel), Alquier (Emile), Dolo, Favereau (Maurice), Desmats (Louis), Daviaud (Alphonse), Lixillour (Isidore), Renaudineau (Henri), Mercier (Edmond), Thiberge, Pinacuy (Pierre), Thibaut (Henri), Granger (Henri), Godefroy, Dumont (Maurice), Leguen (Raymond), Coulard (Georges), Boutaric, Charles (Gabriel), Léger (Antony), Laugt (Jean), Souverain (Etienne), Cayrel (Joseph), Virot, Lamy (Aimé), Ray (Camille), Lebrun (Sévère), Drion (Georges), Lathière (François), Lebourg (Auguste), Vial (Eugène), Prault (Louis), Bouchépillon (Prosper), Grelaud (Marcelin), Anquetil (Pierre), Guth (Désiré), Vendeville (Joseph), Kerrien (Jean), Bertoni (Bruno), Valadeau (Pierre), Renaud (Edmond), Ursat (Marcellin), Mottin (Georges), Faucquenoy (Georges), Potdevin (Louis), Champonnier, Jonchet, Horlon.

A ANGOT (*délégué Seine-Inférieure*) (23) : Lucas (Alphonse), Rost, Sicaud, Dupoul (Eugène), Eisèle (J.), Ferret (M.), Dupuis (J.), Feugray (J.), Lemarchand (A.), Bellanger (E.), Lesade (M.), Bayle (M.), Hédouin (A.), Frère (E.), Leblond (A.), Leroy (M.), Cagnard (M.), Landais (J.), Girou (Auguste), Talleur (Léopold), Mauconduit, Vervoort, Prevel.

A BARDOUX (1) : Pierot (Louis).

A BEDA (1) : Crouzilhac.

A BLONCOURT (75) : Borla (J.), Bertrand (M.), James (J.), Gerbelli (G.), Raffestin (M.), Lagache (Ch.), Lafon (J.), Grosjean (A.), Choulet (Jean), Hayotte, Gaconnier, Duverger (A.), Moreau (A.), Aschin, In Salem Kraiem, Videmont, Brinon, Sarret, Lafon, Michel (A.), (Béda (P.), Coffinon, Liotaud (J.), Terrier (P.), Bonet (E.), Boucq (M.), Fauchier (J.), Bourdieu (F.), Le Serrec (Y.), Montcharmont (L.), Rignault (L.), Gergaud (P.), Laleuf (L.), Bakour (I.), Dajieu (J.), Boujois (M.), Barnabé (C.), Pavil (V.), Petit (L.), Garceau, Lacotas (A.), Parent (V.), Hipolite (G.), Blaise (J.), Kemfri Brahim Ben Kraiem, Comet (J.), Chayne (M.), Cullet

(J.), Leroux (J.), Tourris (E.), Biray (M.), Saltel (J.), Daraspe (G.), Mengin (Ch.), Lecomte (M.), Saint-Yves (V.), Cantara (A.), Hugues (D.), Petit (J.), Canevet (J.), Massé (J.), Daliot (B.), Lebrun (G.), Mazaudier (F.), Séguin (L.), Roux (L.), Julie (A.), Edouard (J.), Houpert (M.), Albert (H.), Pousse, Layec (P.), Lehetet, Mauret (M.), Delhos (J.-B.), Roulet (P.).

A BOIS (13) : Ogé (Eugène), Coutarel, Tourrès, Erbeta (Eugène), Isembard (Ernest), Reguilhem, Chartier (Valère), Crinquant (M.), Emo (E.), Cloerec (V.), Menetrez (E.), Le Garlantezec, Rouxel (E.).

A BONY (2) : Gresset (Joseph), Arnaud (André).

A BRUSSON (33) : Daviaud (Henri), Grandhomme (E.), Gautier (A.), Magat (L.), Almey (P.), Saynmiard, Lardière, Martin (Pierre), Arnaud (A.), Carudel (L.), Renaud (Charles), Bissierier, Catrou, Gambert (L.), Dunie (P.), Raveleau (M.), Boyer (P.), Vochélet (N.), Domenger (P.), Leblanc (L.), Gouny (F.), Michon (P.), Lopital (T.), Lanne (J.), Valade (J.), Arnoux (F.), Debooserie, Paul (Th.), Bergadiou, Cadot, Lajouanne, Ogé (J.), Pierre (Louis), Bidau (Jean).

A CABASSON (8) : Scotto dit Rinaldi, Bicheron, Long, Corazza, Capitaine (Eugène), Constantin (Paul), Bathelier (F.), De Batisse (Georges).

A CAGNARD (7) : Viennel, Devarrieux, Gilles (R.), Simon (P.), Cressent (J.), Verdière (E.), Salen (Elie).

A CARDOT (Désiré) (1) : Abeilhe (Paul).

A CERE-LABOURDETTE (26) : Coulon (Elie), Parisot (Edmond), Knoussi Belgacem, Fraysse, Mirailh (Pierre), Renaud (Jean), Moreau (A.), Guerrier (J.), Laboulais (Henri), Torrebore (Louis), Guérin (Auguste), Beuvant (Emile), Marion, Duforest, Tourneux (R.), Bourgeois (C.), Mauret, Lacombe, Bentejac, Martin (Adrien), Pinel (Jean), Bachir Ben Mostfa, Laligue (A.), Authié, Corlobe, Baron (J.).

A CHARDON (2) : Freidinger, Roy (Jean).

A CHAUVEL (1) : Médard.

A COCHON (1) : Warin.

A COLOMBEL (1) : Feutre (Louis).

A CONAN (3) : Fessard (G.), Danger (J.), Gay (L.).

A COURTEIX (3) : Matinaud, Loulergue, Simon (François).

A DELAFOSSE (2) : Serre (Pierre), Boudant.

A DERUNDER (3) : Prudhomme, Trannoy, Millien (Louis).

A DESGRIPPES (2) : Poubanne, Le Barzic.

A DOUILLET (1) : Dupeu (Marcel-Louis).

A EVRAT (4) : Toudouri, Nonorgues, Herouard (M.), Arhuro (A.).

A FAUVEL (2) : Le Floch (Joseph), Goudal (Jules).

A FAVRET (90) : Culot (Paul), Laîné (Louis), Bavouzet (Henri), Poirier (Victor), Legrand (Edmond), Besset (Jules), Viault (Henri), Johansen (Raymond), Reuchet (Henri), Passerat (Albert), Maguet (François), Deguerville (Louis), Rottée (Paul), Fouasse, Marlin (Emile), Pélerin (Henri), Girault (Edmond), Chaigneau (Raoul), Tricaud, Lescaudier, Bardin (Louis), Revol (Claudius), Peligry (J.-B.), Bonamy (Eugène), Buissonnière (Jean), Reynès (Gustave), Anthène (Claude), Ponthier (Paul), Nicomette (Arthur), Ribourtout (Maurice), Hutin (Lucien), Dubois (Charles), Viriot (Constant), Fauvel (Albert), Bignon (Victor), Delplanque (Ferdinand), Flecniakoska, Rouvreau (Gabriel), Goethel (Georges), Brunet (Gaston), Roussel (Clément), Barbette (Louis), Lambert (Philippe), Coudrai (Jules), Couteau (Henri), Baretge (Laurent), Debout (René), Ritz (Eugène), Pautel, Barday, Raison (Arsène), Lajous (Henri), Detœuf (Abel), Gassé (Edmond), Sébacher (Albert), Desigaud (Claudius), Lartisien (Constant), Cabasson (Maurice), Maze (Joseph), Chalendar (Adrien), Beaudufé, Peuchamiel (Léon), Hubert, Mattei (Charles), Broutin (Ernest), Reulet (Fernand), Favre (Camille), Goulet (Louis), Prévost (Léopold), Lebarbier (Henri), Gleye (Louis), Teutsch (Jacob), Michelet (Eloi), Charles (François), Mougine (Adrien), Erb (Jules), Menuet (Pierre), Renauld (Charles), Remy (Jules), Doguet (Gabriel), Charlat (Marcel), Drion, Frey (Michel), Pasco (Alfred), Massot-Pellet, Terras (Jean), Nicolai (Pierre), Bled-Poiré, Barnabé, Hutinet.

A FOSSATI (1) : Jannot (Joseph).

A FOURMENT (12) : Reynès (Louis), Mirouze (Jules), Séguéla (Jacques), Pousse (Joseph), Lenfant (Emile), Delmas (Georges), Soubié (Louis), Laurent (J.-Félicien), Balansa (Joseph), Dupuy (Bernard), Latrille (Jean-Marie), Mousty (J.-M.).

A GIRONNET (1) : Nadon (Henri).

A GRILLET (1) : Daridan (Louis).

A GUDEFIN (5) : Penide (Jules), Pagenel (Albert), Giloux (Paul), Dangas (André), Michalet (Joseph),

A GUILLAM (1) : François (Maurice).

A HEBREARD (20) : Papa, Isnardy, Christophe, Chambert (Louis), Grimaldi (Martin), Draperi (Jacques), Mouisset, Gaetti, Rosso, Vernhes, Draperi (Jean), Butel (Louis), Alloï (Jean), Rouquette, Fabre (Antoine), Graglia, Palmaro (Louis), Gauch, Pons, Delille.

A HENNEBICQ (1) : Salembier (Marcel).

A IZAAC (103) : Olivet, Rols, Loizeau, Roillet, Catherine (Ernest), Courtecuisse, Gentilhomme, Legrand, Riaud, Coulaud, Gustin (Louis), Crépin, Vilain, Levesque (Lucien), Martineau (Jean), Betrémioux, Boche (Florentin), Lucas (Georges), Coupas (Pierre), Donchet, Barbe (Albert), Grillet (Aubert), Duquenne, Broussaudier-Viance, Nicolas (Alexandre), Ramadour, Sageleloly, Jicquel, Souty, Fitas-Boucker, Guignebert, Fournier (Victor), Wetzel (E.), Grousset (Octave), Archambault (Louis), Delourmel, Albespy, Arnould, Trotel, Girard (Jules), Ghali Mamoud, Aubert-Sauveur, Lecomte, Quinet, Couesnon (Ange), Devillers, Daumas, Dubreuil (Olivier), Salah ben Zerouk, Viard-Gaudin, Gromelle, Freixes (Sauveur), Guyennet, Herbet, Jonchier, Robic, Pelletier, Fournier (Urbain), Prudot (G.), Gauthier (Aug.), Bayolle (Ad.), Serot, Laird, Fauconnet, Cattaert, Bauval, Redonnet, Chamberon, Delaquerrière, Ferezou, de Witte, Bruneau, Delaplace, Truffert, Rispal, Reyne, Goudin, Lécuyer, Bourbon (Jean), Briel, Franc (Joseph), Musquart, Bedin, Martin (Marcel), Tisserand (Aristide), Junqua, Devienne, Guiloo, Lucchini, Lemée, Dufourg (Jean), Cormier, Marchal (Charles), Warnet, Berger, Julien (Léonce), Daurios, Juif, Rolin, Moley, Mercadier, Galis (Jean-Gérard), Bertrand (Pierre).

A JOUGUELAIRD (1) : Salmon (Victor).

A LAFFARGUE (6) : Lebars, Blanchon (Louis), Lansquenet, Rambeau, Meyre, Sire.

A LAGARDE (23) : Cluzelau, May, Dahout, Pallier, Sigault, Gatillon, Dupuy, Quinsat, Cassar (G.), Soulier (M.), Desbancs, Capet, Estorges, Maillasson, Gueguen, Peyrebrune, Denis (Joseph), Touzet, Paradis, Petitpeix, Vayne, Rouhaud, Fonchy.

A LAUTE (1) : Conan.

A LE CALLONNEC (1) : Epaud (Raphaël).

A LE GOUAR (1) : Le Viavant.

A LEVEAU (32) : Mongold, Lainé (Georges), Guillet (Georges), Fabre (Irénée), Dufau, Ahmed Tleba, Bazile (Henri), Bordier (H.), Vernet (G.), Boudeville, Laurent (Etienne), Tocanne, Launay, Duchamp, Carpentier, Raynald, Vidry, Girardeau, Cordan, Brevet, Cointepas, Monceau, Feuilleul, Moussay, Morand, Guesnier, Gallo, Guiton, Rascle, Billoud, Gautier (René), Corbel (F.).

A L'EVESQUE (Gaston) (15) : Salettes, Beaume, Carpentier (Ch.), Aranowski, Kallembrun, Hémard, Lescalier, Lafay, Tuloup, Masson, Héméric, Dumontet, Monpetit, Pouil, Turcart.

A MALGAT (9) : Gauthier (Raoul), Durand (René), Bruley (G.), Cado (P.), Motte (E.), Charrière (J.), Bourotte (E.), Masselin (A.), Leleon (Louis).

A Malingre (1) : Lefebvre (Georges).

A MAUGER (8) : Digne (Marius), Duvallet, Caron (Germain), Ducrot (Charles), Favier, Envin, Julio (T.), Lefèvre (E.).

A MULSANT (22) : Piot (Ph.), Chomarot, Dormont, Versini, Piollet, De Diego, Rolando, Malezieux, Barré (G.), Baudran (A.), Blanc, Cachet, Girard, Rochette, Bargoin, Colombat, Bouton, Béraud, Magnin, Poulain, Biessy (F.), Vidon (L.).

A NICOLAI (Jean) (4) : Donadieu, Cousin (Emile), Thepennier (Nicolas), Santini.

A NICOLAI (Pierre) (1) : Martin (Jean).

A NOIREAUX (5) : Antoine (Louis), Derunder (Paul), De Saint-Agathe, Thébault (Léon), Jacquet (Pierre).

A PANTERNE (1) : Mauriceau.

A PARENT (1) : Renard (Emile).

A PETITJEAN (25) : Galbourdin (Constant), Zimmermann, Herenberger, Bitsch, Mampey, Luc, Pautwein, Tisserand, Geller, Gérard (Edouard), Dozinel (E.), Watt, Herda, Lefebvre (Oscar), Barthe, Michel (Jean), Auburtin, André (Auguste), Kuster, Fafet (Paul), Lemaire (Paul), Poirson (Georges), Adam (Ernest), Mithouard, Fimbel.

A PILLON (Pierre) (1) : Guy.

A PLANQUETTE (9) : Viguiet (Paul), Daubersy, Germonprez, Vanluggène, Bartier, Deroyère, Muret (Léon), Boé, Charles (Henri).

A ROBERT (Maurice) (8) : Guilhaud (E.), Feschet (E.), Heuze (H.), Mandet (G.), Carton (E.), Benoit (E.), Gêret (Léon), Esclaine (E.).

A ROY (Georges) (10) : Caralp, Delpech, Rouméas, Guillot (Michel), Barrat (Prosper), Epstein (Armand), Oudinot (François), Gohin (Constant), Le Stang, Gautier (Robert).

A SATGE (12) : Montalon, Cabrol, Germa, Cancé (Jules), Huc (Pierre), Saint-Marty, Vidal, Carrier (Elie), Caillaux, Geniès (Camilie), Blatgé, Enjalbert (Jacques).

A SCAPINI (464) : Le Magadur (François), Duponts (J.-B.), Le Carret (A.), Vallier (E.), Duffes (G.), Pelegrin (F.), Cresson (L.-A.), Pasquier (Thérènce), Tarte (G.), Passerieu (A.), Cognard (J.), Affre (E.), Le Borgne (J.-M.), Coublucq (J.-P.), Bouchet (P.), Fleury (E.), Boillot (E.), Guenivet (R.), Noel (E.-A.), Thoupenet (G.), Goguillon (A.), Savigny (P.), Dumas (J.), Garnaud (A.), Argouache (G.), Michel (A.), Richaud (D.), Fagnon (L.), Hérouin (A.), Le Cardonnel (J.-P.), Bridoux (R.), Ruel (M.), Granger (J.), Potereau (L.), Nicodème (J.), Garrec, Brechon (J.), Verrier (A.), Cavret (F.), Alison (E.), Meslin (G.), Ducos (L.), Mounier (F.), Chasselade (J.), Dutaud (E.), Cabannot (J.-B.), Hémercy, Cadière (G.), Mustapha Le Mohamed, Chouquet (E.), Blondeau (P.), Declay (Ch.), Chanial (V.), Gobert (E.), Duplan (F.), Drouhot (M.), Boyenval, Guichard (L.), Malavault (A.), Masson (J.-B.), Delrieux (P.), Delfieux, Ursin-Depège, Faille (L.), Grangier, Bazinet, Dutrève, Favard, Legrand (G.-H.), Reboud (G.), Ceysson (L.), Boulanger (L.), Gros (F.), Toutain (L.), Lacoste (J.), Lemaire (G.), Teyssier (A.), Lafon (J.), Léger (J.-L.), Charriaux (E.), Thévenard (G.), Le Nahuec (J.), Roy (R.), Despinardes, Lainé (J.), Malesard L., Dutaud (L.), Henry (Paul), Frapsauce (A.), Rochet (Ph.), Marot (J.), Sausotte (P.), Vairet (A.), Lacazotte (E.), Malgoire (P.), Gauchet, Longeagne, Gautier (Paul), Royer (Michel), Teilhet (T.), Gatuing (G.), Sourissaud (M.), Roger (M.), Alliès, Aucaigne (H.), Vitré (A.), Chatillon (M.), Flandias (J.), Grossemy (G.), Pic (J.), Thierry (P.), Delfosse, Pialoux (H.), Godin (A.), Aumont (V.), Bouix (S.), Baldy (J.), Thuilliez (Albert), Croisé (M.), Veyrat (J.), Bouillier (A.), Milhas (A.), Bidaud (T.), Susicillon (A.), Delaunay (S.), Boudault (P.), Coulon (H.), Chautard (A.), Torrès (G.), Morin (A.), Miremont (P.), Parvillers (L.), Bramard (L.), Vincent (J.), Brissonnet (L.), Pot (E.), Sursin (L.), Heuze (Honoré), Boucher (E.),

Préot (A.), Radet (R.), Dellinois (R.), Robert (Georges), Mangard (A.), Remia (L.), Rioud (F.-A.), Fouillet (L.-V.), Sanguine (J.), Bardet (E.), Grelier (P.), Marche (P.), Mathurin-Charrier, Guerry (J.), Labbé (C.), Belleray (L.), Barry (A.), Descomes (A.), Lapôtre (L.), Jourdain (R.), Hubert (T.), Bondon (G.), Robillard (R.), Equerre (H.), Cochereau (P.), Castel (F.), Jahan, Molucon (G.), Margault (T.-M.), Castor (A.), Bertrand (L.), Podevin (F.), Ploy (P.), Descognes, Nicaud, Falaise (P.), Lefebvre (Julien), Manche (E.), Laurent (Th.), Dessartre (M.), Mariotti, Toutain (Paul), Obitz (A.), Hamon (V.), Martin-Ristori, Lavolée (R.), Deboulet (E.), Deguise (M.), Perrin (A.), Roccioli, Champey (L.), Leboindre (R.), Beaucourt, Malaganne, Olivier (Henry), Lancon (H.), Ducornet, Lenglaré (L.), Guilbert, Tremeau (Pierre), Bérard (Ch.), Leroux (E.), Hannequin (J.), Ravel, Trubert (A.), Véron (F.), Quittanson, Paganand, Lamy (E.), Le Goff, Chussaud, Chélie, Hadot (G.), Robinet (J.-L.), Touzet (F.), Delhomme (A.), Delaporte (E.), Acart (A.), Bompuis (M.), Caillaux (E.), Potency (E.), Marceaur (R.), Cognard, Prévost, Jourdain (Pascal), Garcin (M.), Cassar (F.), Lamaury (P.-L.), Dubois (A.), Larde (C.), Richard (R.), Beaurain, Allemand (C.), Brunin, Pannetrat (P.-L.), Huet, Prudent (H.), Cure (Paul), Lesaffre (A.-M.-J.), Marguet, Reynes (F.), Reynaud (V.), Hervé-Hénaff, Le Callonnet (P.), Charente (P.), Camuset (O.), Payen (P.), Chaunut (Ch.), Coignoux (H.), Foubet (J.), Lutz (V.), Fillion (E.), Marchand (P.), Angel (F.), Valadeau (G.), Le Houc (A.), Delacourt (J.), Dubessay, Guérin, Perrois (R.), Doré (L.), Rio (J.), Moricel (C.), Larue (L.), Dumont (A.), Nivet (A.), Garcelon (L.), Lazare (L.), Monnier (F.), Noirjean (C.), Massaly (H.), Destré (P.), Pey (J.), Potier (A.), Bozellec (Y.), Reybaud (Ch.), Bouisson (D.), Boulet (A.), Rineau, Thévenin (G.), Chassigny, Barbier (P.), Monribot (H.), Pierre (J.), Gironnet (O.), Pausquellec (F.), Guillaume (M.), Lauro (T.), Delahaye, Bouillard (L.), Vachon (Ch.), Briffaut, Léon (G.), Adrien (E.), Mouille (L.), Boheret, Plenacoste, Fraysse (E.), Buckel, Le Teuff, Cizeron (B.), Brassac (H.), Carra (E.), Sabianni (X.), Le Roux (J.), Dupuy (M.), Combarre (Ch.), Clavel, Moreau (A.), Guitteny (L.), Sicard (A.), Teillet (A.), Guinet (E.), Vray (L.), Forgues (J.), Brevat (E.), Artel (F.), Bourret, Chapouillie, Touillet (Jean), Lacour (L.), Deldon (M.), Storme (Ch.), Baptesii, Le Treust, Madeleine (G.), Bonnardin (P.-B.), Peigne (J.), Guillet (H.), Campey (A.), Gerentes (J.), Malsert (C.), Levesque (J.), Lanciaux (J.-B.), Aubineau, Porcheron (A.), Roche (A.), Raffat (B.), Mas (E.), Meyer

(J.), Guillemjouan, Feuillet (A.), Lambert (G.), Machavoine (Ch.), Chayneau (L.), Dupont (J.-P.), Daubenay (A.), Fouet (J.), Guegan (A.), Maury (G.), Lecomte (G.), Ricci (A.), Gary (F.), Lemaître (J.-M.), Fourcade (J.-M.), Levêque (A.), Marquette (L.), Salvane (M.), Castel (H.), Berton (T.), Auliac (A.), Millereau, Codhant, Théret (G.), Ducouret (P.), Holveck (G.), Rossant (R.), Gauthier. Patisson (P.), Plateau, Chambost (J.-M.), Boitel (P.), Guillemain (M.), Millepied (A.), Charrier (P.), Saulnier (L.), Nehou (L.), Casdagne (E.), Tessier (M.-A.), Beaubras (A.), Barthélemy (E.-A.), Pauvert (P.), Monnerie (G.), Douet, Dubos (P.), Gobillard (E.), Robquin (A.), Delorme (L.), Durant (Jean), Seury (H.), Le Daim, Froget (G.), Vernhes, Darras, Chaudron, Caryol, Houdre (R.), Pierret (A.), Delengaigne (A.), Laville (A.), Bève (E.), Verrier (A.), Buy (B.), Speltz (H.), Jammet (J.), Dessenne (E.-J.), Menager (F.), Massé (G.-L.), Ganneau, Pisson, Michaud (R.), Pairaud (P.), Allaux (J.), Kollet (E.), Munch (J.), Grosbois (G.), Gossens (B.), Trammoy (L.), Prévost (A.), Sourd (G.), Moissan, Desmons (G.), Dolmière, Clément (P.), Taillepiéd, Heuillet, Bienvenu, Barbette, Guillard, Chaullier, Pierron, Léger (R.), Lebis, Provot, Barbier (E.), Boquet, Focé, Padois, Fauré (J.), Chesnel (F.), Maurel (Z.), Roubaud (A.), Chabert (J.), Morlet, Boulert (R.), Gagnard, Roger (J.), Gourin (J.), Brun (J.), Tauzia (J.), Arnault (V.), Gréard (H.), Salabert, Gauthier (Louis), Brunon (Victor), David (Edouard), Boudot (Jean), Gallet-Wast, Auffret (Joseph), Chupin (Jean), Arnaud (François), Péliissier (Jean), Veyret (Pierre), Lixon (Arthur), de Dreuille.

A SEGUY (10) : Desjardins (Paul), Adam, Alibert (Fernand), Piala, Laborie (Gabriel), Authier, Granet (Jean), Campardon, Mary (Michel), Lacambre.

A SOULE (1) : Martin (Gabriel).

A SIBIRIL (18) : Kerangall, Barbier (Jean), Gohiec, Kerruel, Bellec (Yves), Prigent (Jean), Bouguen (J.-F.), Nicolas (F.), Jung (P.), Pierre (Stéphan), Guy (Louis), Deniel (Ch.), Lelanne (F.), Coat (Jacques), Kromer (Louis), Le Borgne (Laurent), Beneat (Yves), Le Cocq.

A THUILLIER (Henri) (1) : Robert (Henri).

A VIROT (3) : Giboulot, Fournier (Claude), Ducros (Léon).

A VEBBER (Paul) (1) : Becquart (Paul).

La Mort d'Aristide Briand

Le samedi 12 mars, la France faisait à Aristide Briand, ancien ministre des Affaires étrangères, des funérailles nationales auxquelles prirent part de nombreuses personnalités et des délégations d'anciens combattants.

L'Union des Aveugles de Guerre y fut représentée par son drapeau et un membre du Bureau prit place dans la délégation des anciens combattants, rendant ainsi un hommage à celui dont les efforts tendirent vers un idéal de paix et dont les Chambres dirent qu'il avait bien mérité de la Patrie.

H. A.



NOTES ET INFORMATIONS

La discussion de la loi de finances

Nous croyons intéressant de publier dans notre Bulletin la fin de la discussion qui eut lieu à la Chambre, le 13 mars dernier, au cours de laquelle notre ami Henry-Haye défendit notre cause en des termes particulièrement émouvants.

Nos camarades verront, qu'après un appel pathétique adressé par Henry-Haye, qu'il serait trop long de publier, notre président Scapini dut mener la discussion sur le terrain mathématique afin d'obtenir le renvoi du chapitre à la Commission. Après quoi, l'augmentation de 1.000 francs dont nous avons parlé, fut admise par le Gouvernement et votée le lendemain 14 mars.

.....
M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Scapini pour expliquer son vote.

M. Georges SCAPINI. — Messieurs, je ne voudrais pas qu'on pût me taxer de démagogie ou qu'on pût croire que je ne me préoccupe pas de l'équilibre budgétaire. Mais, j'aimerais avoir un renseignement précis, concret, qui me permit d'émettre mon vote en connaissance de cause.

Vous demandez, au titre du chapitre 24, des crédits déterminés. Pour l'évaluation de ces crédits, vous donnez un nombre déterminé de parties prenantes.

En ce qui concerne l'observation de M. Henri-Haye, qui portait sur le nombre des Aveugles de guerre, je crois pouvoir affirmer qu'ils sont au maximum 2.500 et je suis assez bien placé pour l'affirmer, puisque, depuis dix ans, je suis à la tête d'une Association qui ne comporte que des Aveugles de guerre et qui comprend à peu près tous les Aveugles de guerre. Or, j'en vois figurer 3.500 dans votre état. Ce n'est pas discutable.

Au *Journal Officiel* du 14 mai, vous indiquez que le total des bénéficiaires de l'article 10 est de 10.600 et quelques, et vous fixez

votre demande de crédits en prenant pour base 12.000 parties prenantes. Cela fait un écart. Je suis fondé à vous demander : où est votre comptabilité ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Voulez-vous me permettre de vous répondre tout de suite ?

M. Georges SCAPINI. — Très volontiers.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — L'administration des Finances ne peut tenir que la comptabilité des crédits réellement dépensés au cours de l'année précédente.

Les statistiques de nombre, et surtout, à l'intérieur de ces statistiques, les sous-statistiques selon les catégories ne peuvent être faites que par le ministère des Pensions. Je ne doute pas, d'ailleurs, qu'il n'y apporte tous ses soins et toute son attention.

Quant à nous, nous ne pouvons nous baser que sur les dépenses réellement effectuées l'année précédente. Or, c'est sur cette base que nous avons pris les chiffres qui nous permettent de calculer l'augmentation réclamée.

M. Georges SCAPINI. — Alors, je vous pose une question plus précise.

Dans votre comptabilité du ministère des Finances, avez-vous, par exemple, payé, au titre de l'article 10, une somme X... déterminée ?

Si vous l'avez, vous pouvez vérifier. Si vous ne l'avez pas, vous ne pouvez pas nous donner de chiffre.

M. GASTON HENRY-HAYE. — Voilà une question très intéressante.

M. Georges SCAPINI. — Nous sommes ici des contrôleurs, c'est entendu. Mais encore, faut-il qu'on nous donne les moyens de contrôler. Actuellement, je ne vois pas que nous les ayons.

Vous nous donnez des chiffres qui, évidemment, reposent sur des bases. Je voudrais connaître ces bases.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Les bases sont les dépenses réellement faites.

M. Auguste CHAMPETIER DE RIBES. — Voulez-vous me permettre de vous répondre maintenant, Monsieur Scapini ?

M. Georges SCAPINI. — Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Pensions avec l'autorisation de l'orateur.

M. LE MINISTRE DES PENSIONS. — Messieurs, vous ne doutez

pas que ce débat ne soit pour le ministre des Pensions particulièrement douloureux.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Pour nous tous !

M. LE MINISTRE DES PENSIONS. — Pour le ministre des Pensions, il l'est plus encore peut-être que pour tout autre, parce qu'il a l'ardent désir de donner à tous ses camarades les satisfactions qui leur sont dues — et il s'y emploie, vous le savez, de toutes ses forces.

Je ne peux pas et je ne veux pas laisser dire certaines inexactitudes, même lorsqu'elles sont formulées — en toute bonne foi, cela est certain — par mon excellent ami, M. Scapini.

C'est le ministère des Pensions qui paie les allocations aux grands invalides. Je sais donc très exactement tous les mois ce qui est décaissé à ce titre, et je le sais d'une façon parfaite, en quelque sorte automatique. Les chiffres que je donne sont donc absolument exacts et précis. Si vous voulez la preuve que les évaluations faites chaque année pour mon budget ne sont pas exagérées, il vous suffira de considérer tous les crédits supplémentaires qui se trouvent par la suite nécessaires : chaque année, en effet, vous pouvez voir que le ministre des Pensions est obligé de demander au ministre des Finances des crédits supplémentaires qui vont jusqu'à 150 et 200 millions. Il n'est donc pas possible de nous reprocher d'avoir majoré les chiffres que nous avons donnés, ces chiffres ont été établis avec autant d'exactitude que possible.

M. Georges SCAPINI. — Je voudrais pousser cette discussion un peu plus avant.

Vous avez accepté, Monsieur le Ministre des Finances, une réduction sur le chiffre des parties prenantes de 42.000 à 41.000.

M. EDMOND MIELLET. — Le chiffre réel est de 35.000.

M. Georges SCAPINI. — Je suis fondé à vous dire que quelles que soient les raisons que vous ayez de mettre en doute un certain nombre de chiffres que je vous apporte, que quelle que soit la rigueur et l'exactitude des vôtres, il y a un fait évident, c'est que si, aujourd'hui, ils sont exacts, il y a quelques jours ils ne l'étaient pas.

Ce que nous demandons n'a rien d'extraordinaire, c'est le renvoi à la Commission du chapitre, pour tenter de vous aider, en collaborant avec vous, à retrouver les chiffres exacts sur lesquels nous pouvons nous baser pour vous demander des crédits. S'il s'avère, par votre comptabilité, que nous avons tort et que nous ne pouvons pas vous demander des allocations cependant infiniment légitimes sans mettre en péril l'équi-

libre budgétaire, et si vous nous donnez des assurances formelles et des chiffres indiscutables — je ne crois pas que vous les ayez — nous adopterons une autre attitude.

Mais, en tout état de cause, et pour l'instant, cette preuve n'étant pas faite, vous avouerez que nous sommes fondés à demander le renvoi du chapitre à la Commission. (*Applaudissements et mouvements divers.*)

C'est pourquoi je le voterai.

M. EDMOND MIELLET. — S'il le faut, nous demanderons, une troisième fois, le renvoi à la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Ministre des Finances.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Je ne veux pas qu'il y ait la moindre ambiguïté, et qu'il puisse être dit que le Gouvernement a refusé de s'expliquer sur un point quelconque. M. Scapini n'est pas d'accord sur les chiffres qu'apporte le Gouvernement. Si j'ai bien compris, il voudrait qu'une enquête fût faite, par la Commission des Finances, sur ces chiffres, mais il serait prêt, s'ils étaient reconnus exacts, à faire de son côté un effort, eu égard à la situation financière dans laquelle nous nous trouvons.

Dans ces conditions, j'estime que nous devons tous accomplir un effort de bonne foi et de conciliation, et j'accepte le renvoi à la Commission. (*Applaudissements.*)

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — La Commission accepte également le renvoi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte la Chambre sur le renvoi à la Commission de l'article 57 B. bis et du chapitre 24 du budget du Ministère des Pensions. Le renvoi est accepté par le Gouvernement et par la Commission.

(La Chambre, consultée, prononce le renvoi.)

Le Bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

À la suite du Conseil National du 13 mars dernier, la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a procédé au renouvellement de son Conseil d'administration et de son Bureau.

Nous avons eu la satisfaction d'enregistrer la nomination du délé-

gué de l'Union des Aveugles de Guerre au Conseil National et au Bureau de la Confédération.

Nous donnons, ci-après, la composition du Bureau, qui est la suivante :

Secrétaire général : Rivollet.

Secrétaires adjoints : Rossignol, de Barral, Brousemiche.

Trésorier général : Lesparre.

Trésorier adjoint : Durand.

Assesseurs : Mme Cassou, Amblard, Beauregard, Olivier, Pierens.

A la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

1, Place Boieldieu, Paris (2^e)

Résolution sur la réduction et la limitation des armements adoptée à l'unanimité, le 12 mars 1932 :

La Conférence générale pour la réduction et la limitation des armements, qui se tient actuellement à Genève, constitue une des étapes les plus importantes de l'effort des peuples pour substituer aux politiques de violence un régime de droit fondé sur l'observation loyale des engagements internationaux et le règlement pacifique des conflits de toute nature.

Les Anciens Combattants prennent acte de ce que, dès le début de cette conférence, les chefs de toutes les délégations ont formellement reconnu la nécessité de diminuer le poids écrasant des charges militaires et d'enlever aux peuples l'inquiétude résultant de la course aux armements.

En conséquence, la Confédération Nationale a adopté à l'unanimité la résolution suivante dont toutes les parties sont solidaires :

Le Conseil National,

Rappelant la résolution sur la paix adoptée à l'unanimité par le Conseil National extraordinaire du 21 juin 1931 :

I. — Affirme de nouveau que les Anciens Combattants Français sont unanimes dans leur attachement à l'idée de paix et dans leur volonté de contribuer à sa réalisation ;

II. — La paix n'est durable que si elle est organisée.

A sa base, cette organisation exige :

1° Le désarmement moral,

2° L'universalité de la Société des Nations,

3° L'abandon de la conception périmée de la souveraineté absolue des Etats qui nécessite :

a) L'acceptation générale de l'arbitrage obligatoire et sanctionné ;

b) L'établissement progressif d'une action collective contre les Etats qui auraient recours à la guerre au lieu de se soumettre à l'arbitrage : action collective exercée soit par l'assistance mutuelle des forces respectives des Etats, soit par une force de police internationale ;

c) Le désarmement des Etats en corrélation avec l'accroissement des garanties internationales de sécurité ;

d) L'adoption d'un ensemble de mesures économiques, financières et sociales commandée par l'interdépendance des peuples ;

III. — Constate que, malheureusement, la réunion tant attendue de la première conférence générale pour la limitation et la réduction des armements coïncide avec une crise grave due :

aux excitations chauvines,

aux difficultés économiques et financières,

au refus, par les Etats, de se plier aux exigences de la solidarité internationale et d'exécuter, dans leur lettre et leur esprit, toutes les obligations du Pacte,

à l'insuffisance d'énergie de la Société des Nations en face d'actes de violence et de menaces de scission ;

Qu'en conséquence, cet état de choses ne permet pas, actuellement, le désarmement général et complet.

IV. — Mais considérant,

Qu'il importe d'autant plus, pour réaliser une détente des esprits et pour alléger les charges des peuples ; que la Conférence de Genève aboutisse à des résultats substantiels,

Proclame qu'il ne suffirait pas de condamner et d'interdire certains moyens de guerre (chimiques et bactériologiques) et certaines armes particulièrement offensives,

Mais qu'il faut, en outre, une réduction générale, simultanée et contrôlée des armements nationaux conforme à l'article 8 du pacte de la Société des Nations, c'est-à-dire « réduction au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations « internationales imposées par une action commune... en tenant compte

« de la situation géographique et des conditions spéciales de chaque « Etat ».

En tenant compte aussi des limitations déjà consenties et effectuées par certains Etats,

Qu'il importe :

- a) De prohiber le commerce et la fabrication privés des armes,
- b) D'internationaliser l'aviation civile,
- c) D'unifier les méthodes de présentation budgétaire des dépenses militaires et de limiter celles-ci,
- d) D'organiser fortement la Commission permanente internationale chargée de contrôler sur pièces et sur place l'exécution loyale des engagements assumés, les Etats s'obligeant à ne pas poursuivre les révélations d'actes commis en violation de ces engagements.

V. — La Confédération Nationale,

Consciente des heures difficiles à traverser avant que ces résultats soient acquis, fait appel au sang-froid de tous les peuples pour résister aux excitations, aux paniques et aux découragements.

Car aucune mesure arrêtée par les hommes d'Etat ne pourra empêcher la guerre si les peuples ne sont unanimes à répudier les moyens de force et à inculquer leur volonté pacifique aux jeunes générations.

Le Conseil National,

Considérant que la motion sur le désarmement a été votée à l'unanimité des délégués de 3.500.000 Anciens Combattants Français,

— qu'elle représente donc l'opinion de la France combattante dans son entier ;

— décide qu'elle sera portée à Genève aux mains du Conseil de la Société des Nations et du Bureau de la Conférence pour la limitation des armements par le Bureau de la Confédération en délégation spéciale ;

— décide que tous efforts seront faits par le Bureau pour assurer à l'accomplissement de cette mission solennelle toute la publicité possible dans les journaux du monde entier.

« La Dette »

Nos camarades ont reçu chacun un carnet de la Série E des billets de « La Dette ».

Si quelques-uns ont des difficultés pour le placement de ces billets,

ce qui est compréhensible, beaucoup d'entre nous, par contre, nous demandent un ou plusieurs carnets supplémentaires qu'ils placeront volontiers.

Dans l'ensemble, chaque Aveugle de Guerre aura ainsi contribué au succès de cette série, dont le tirage aura lieu à la fin du mois de mai ou dans la première semaine de juin.

Nous publierons, dans notre Bulletin, la liste des numéros gagnants, de façon à ce que chaque camarade puisse en prendre connaissance.

Transport des chiens-guides

Nous recevons de la Direction des Grands Réseaux de Chemins de Fer Français la lettre suivante, concernant le transport gratuit du chien accompagnant l'Aveugle de Guerre — lettre que nous nous faisons un plaisir de porter à la connaissance de nos camarades :

Paris, 5 avril 1932.

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre P/a N° 115, du 14 octobre 1931, faisant suite à la vôtre du 30 juillet dernier, par laquelle vous aviez demandé au Comité de Direction des Grands Réseaux d'examiner la possibilité d'accorder le transport gratuit du chien accompagnant l'Aveugle de Guerre et lui servant de guide, je vous ai fait savoir que les réseaux étaient disposés à donner satisfaction à votre demande et qu'ils allaient, en conséquence, soumettre des propositions dans ce sens à l'Administration Supérieure, en vue d'apporter la modification utile au chapitre II de l'annexe commune aux tarifs généraux de grande vitesse et aux tarifs spéciaux V N° 1/101 (titre I^{er}) et V N° 2/102, qui spécifie que le guide à 100 %, bénéficiant de la gratuité de transport est une personne. J'ajoutais que dès que ces propositions seraient homologuées, je vous en aviserais.

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre des Travaux publics vient d'homologuer lesdites propositions et que les réseaux ont pris leurs dispositions pour les mettre immédiatement en application.

Veillez agréer, monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président du Comité de Direction :

(Signature).

Pour les enfants débilités

Nous avons reçu, de Mme Levy-Weis, membre de notre Comité d'Action, la très intéressante communication suivante :

Cannes, 2 mars 1932.

Monsieur le Secrétaire général de l'U.A.G.,
Cher monsieur,

Je lis, dans le Bulletin de l'U.A.G. de février, un entrefilet concernant les enfants de camarades obligés de se soigner, soit pour anémie ou débilité de santé.

Je me permets de vous signaler qu'il a été créé, l'été dernier, des camps thermaux pour enfants de huit à dix-huit ans (garçons et filles), mais pas pour tuberculose.

J'ai assisté, en août 1931, à l'inauguration de celui de Luchon, inauguration faite par M. Buisson, président de la Chambre des Députés. Dirigé d'une façon impeccable, grâce à l'initiative du docteur Molinery, médecin de l'Etablissement Thermal, ce camp thermal se trouve au pied de la montagne, air unique, soins assurés par des directeurs dévoués, dortoirs pour filles, dortoirs pour garçons, terrains de jeux, cuisine soignée, etc. Le prix par enfant est de 15 francs par jour, soins compris. La durée minimum du séjour est de vingt jours, que l'on peut facilement prolonger.

Vous connaissez certainement, cher monsieur, la reine des Pyrénées, Luchon, l'empire du soufre, où l'on soigne les affections chroniques d'arthritisme, des voies respiratoires, les catarrhes, les affections cutanées, eczémas, acnés, le lymphatisme, etc., station renommée d'enfants, altitude 650 mètres, saison du 15 mai au 15 octobre.

Je me mets à votre disposition pour vous mettre en rapport avec le docteur Molinery (qui habite Paris).

Dans l'espoir de pouvoir être utile aux enfants de camarades auxquels un séjour et une cure à Luchon pourraient être favorables, recevez, cher monsieur, l'assurance de mes bons sentiments.

Signé : Mme LEVY-WEIS.

Une distinction

Nous avons appris avec plaisir que notre camarade H. Morand vient d'obtenir une médaille d'argent à l'Exposition d'Alençon pour travaux d'ébénisterie, et lui adressons nos bien sincères félicitations.

Légion d'honneur

Nous sommes heureux de faire part aux membres de l'U.A.G. que notre camarade Fauvel, ex-soldat au 3^e Bataillon de Chasseurs à pied, vient d'être promu au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang en date du 16 août 1920.



TRIBUNE LIBRE

Nous rappelons à nos camarades que les articles ou lettres publiés à cette rubrique le sont entièrement sous la responsabilité de leurs auteurs.

* * *

Notre camarade Joseph Guibaud nous demande d'insérer l'article ci-après :

Le « Photoélectrographe » n'améliorera jamais le sort des aveugles

Il y a une dizaine d'années que le camarade Maurice Bocquet, ingénieur-électricien, avait entrevu le Photo-Electrographe comme perfectionnement possible de l'Optophone. Son principe n'est donc pas nouveau; du reste, l'appareil en question a suffisamment été décrit par divers auteurs dans la presse et par le camarade Leveau, dans le dernier Bulletin de l'U.A.G., pour que je juge inutile d'y revenir. D'ailleurs, ce n'est pas le but que je me suis tracé. Je veux seulement essayer de démontrer, chiffres à l'appui, qu'en raison de son utilisation anormale du toucher, ledit appareil n'améliorera jamais le sort des aveugles.

Pour cela, je supposerai d'abord que le Photo-Electrographe marche très bien. Il doit, par conséquent, être parfaitement capable de faire immédiatement apparaître, en relief, lettre par lettre, n'importe quel texte en noir ou Braille Thomas. Volontairement, je laisserai de côté le modèle destiné à lire le noir. L'écriture des voyants, en effet, même lorsqu'elle est en relief pointillé, reste encore plus faite pour l'œil que pour le doigt. L'alphabet Thomas sera passé sous silence. Seul, le Braille mouvant qui défile sous le récepteur du Photo-Electrographe spécial pour cet alphabet m'intéressera. Il m'intéressera exclusivement pour établir une comparaison entre les deux genres de travail du toucher dans les deux modes de lecture imprimée et photo-électrographique.

La comparaison, n'en doutez pas, donnera à notre vieux Braille imprimé ou manuscrit, une supériorité écrasante et indiscutable;

Ceci dit, admettez que je puisse lire sur le Photo-Electrographe d'un seul doigt, à l'allure moyenne de trente-six pages, du format in-octavo, à l'heure. Cela me fera neuf pages par quart d'heure, trois en cinq minutes ou trois cents secondes. Il me restera ainsi cent secondes par page, et comme chacune d'elles contient cinq cents lettres ou espaces, chaque seconde je devrai déchiffrer cinq caractères, soit un tour les cinquièmes de seconde. Il faut maintenant admettre que le tiers de ce temps est perdu pour permettre que le tiers de ce temps est perdu pour permettre aux signes de disparaître avant de se reformer. Il ne restera donc, par lettre, qu'un cinquième de seconde, moins un tiers, égal huit tierces.

Imaginez, à présent, que je lise toujours, d'un seul doigt, à la même vitesse, le même texte dans un livre.

Remarquez, en passant, que mon index, placé entre deux signes, les sent entièrement tous les deux à la fois. De ce fait, chaque signe restera en relation avec le toucher pendant deux cinquièmes de seconde en vingt-quatre tierces. C'est le triple du temps que j'ai attribué, par caractère, au Braille mécanique. Ce n'est pas mal et, pourtant, ce n'est pas tout.

Chaque signe, interlettre compris, occupe une fraction de ligne de six millimètres. Comme la pulpe de mon index peut en couvrir deux simultanément, je dirai que sa surface sensible utile a une largeur de douze millimètres. D'autre part, si je considère que l'extrémité des points perçue par le toucher a tout au plus un diamètre d'un demi-millimètre, il se produira, qu'en promenant mes douze millimètres de pulpe digitale sur un texte imprimé, chacun des points impressionnera vingt-quatre fois plus de fibres nerveuses que ce même texte lu dans le même temps, avec le doigt immobile, sur le Photo-Electrographe. C'est probablement pourquoi, lorsqu'on veut s'assurer si l'on est parfaitement rasé, reconnaître une pièce de monnaie, etc., on promène l'extrémité des doigts sur ce que l'on veut examiner.

Il y a des aveugles civils qui arrivent à lire quatre fois plus vite que dans l'exemple précité. A une telle vélocité, les fines chevilles du Photo-Electrographe ne feraient plus que des apparitions d'une durée de deux tierces. Je n'ai pas besoin de vous dire que, dans ce cas, pas plus l'instrument que le toucher de l'aveugle ne peuvent travailler aussi vite. Il ne faut pas oublier que deux tierces sont, à peu de chose près,

la durée d'une vibration acoustique, prise dans la plus basse fréquence audible. Comme il n'est pas possible de compter une trentaine d'oscillations par seconde en posant son doigt sur une corde qui vibre, il doit être encore plus difficile de lire vingt lettres dans le même temps sur le fameux appareil. Et pourtant, me direz-vous, avec son bouquin l'aveugle civil les lit bien, ces vingt lettres par seconde ? C'est exact ! Cependant, n'oubliez pas que l'aveugle en question y met souvent les cinq doigts et le pouce ! Chaque doigt, nous l'avons vu précédemment, triple la durée du contact tactile, lorsqu'on lit à la même cadence de l'imprimé au lieu du Braille mouvant. Dans le même cas qui nous occupe (144 pages in-octavo à l'heure), nous avons, par signe et par doigt, six tierces. Avec quatre doigts seulement, cela nous fait presque une demi-seconde. On voit donc que, si les chiffres ne m'ont pas trompé, pour être épatant, le Photo-Electrographe devrait imprimer au fur et à mesure. Et alors, quel avantage y aurait-il à écrire d'abord en alphabet Thomas pour être ensuite obligé de transcrire en Braille ordinaire ?

Quant au modèle spécialement créé pour lire le noir, point n'est besoin d'être prophète pour affirmer qu'il est encore moins utilisable que son frère à caractère Braille.

Je voudrais bien me tromper dans mon jugement, mais je crains fort que les chiffres ne m'aient pas menti.

Loin de moi la pensée d'avoir voulu me moquer des travaux de M. Thomas. J'ai toujours gardé une reconnaissance infinie à l'égard de ceux qui, de près ou de loin, ont travaillé et travaillent sincèrement à l'amélioration de notre sort. Ce que je ne comprends pas très bien, c'est que des personnalités, pourtant bien placées pour connaître les possibilités du toucher des non-voyants, aient laissé les journaux affirmer des choses qui n'existent pas. Jusqu'à la radiophonie qui s'en est mêlée et, un dimanche matin, j'ai entendu, au poste Radio-Vitus, une assertion comme celle-ci : « L'aveugle arrive ainsi à lire l'écriture ordinaire, au toucher, aussi vite que vous et moi !... »

Pourquoi ce bluff ?

Malheureusement, cette machine est imperfectible et, si elle est une merveille du côté scientifique, elle restera toujours, au point de vue pratique, une utopie.

Signé : Joseph GUIBAUD.

Communication de notre camarade Albert Masselier

Aux hommes qui ont, non seulement des yeux et des oreilles, mais aussi une intelligence et un cœur...

Le poète aveugle Homère (dont le nom symbolisera sans doute toute une pléiade d'aveugles de guerre) exalte, par ses chants, depuis trois millénaires, la beauté de la guerre. Nous, Aveugles de Guerre, appartenant à plusieurs peuples de l'Humanité, nous avons bien le droit de proclamer notre haine de la guerre et de revendiquer l'organisation de la paix entre les peuples.

Depuis que nous avons perdu nos yeux, nous éprouvons, chaque jour, qu'elle est incomparablement plus belle que la guerre, altérée de sang, la lutte sans répit contre le mal que nos semblables sont, hélas ! trop souvent enclins à se faire les uns aux autres. La guerre révèle simplement de quel côté se trouve, momentanément, la plus puissante force matérielle. Nos incessants combats d'aujourd'hui se voilent sous un héroïsme, certes plus discret, mais beaucoup plus digne de l'Homme. Ils démontrent la supériorité éternelle de l'Humanité sur toutes les fractions de l'Humanité et sur toutes les forces matérielles. C'est pourquoi, de toutes nos forces, nous crions à vos cœurs et à vos intelligences :

« O, nos peuples, mettez fin à vos guerres meurtrières, et coalisez-vous pour lutter contre vos communs ennemis, c'est-à-dire contre tous les êtres et tous les éléments de la nature qui vous livrent à tous une guerre sans merci. »

Nous ne sommes pas de savants politiques. Cependant, notre cœur et notre intelligence de simples humains nous révèlent, avec une évidence quasi aveuglante, que le salut de notre nation et celui de toutes les nations imposent à tous les pays civilisés une union politique et économique aussi intime que telle ou telle union nationale, aujourd'hui réalisée entre de vieilles provinces, autrefois divisées par de perpétuelles guerres. Une pareille union entre fractions d'un même Etat, ce n'est pas seulement un unanime besoin de paix civile qui l'a rendue possible, mais, sur tout, l'unanime acceptation d'un même organe de liaison : la langue nationale.

Aujourd'hui, les peuples de toutes les nations aspirent à la paix internationale. L'organisation et le fonctionnement de cette paix sont

empêchés uniquement par le manque d'une langue commune, auxiliaire officiel et impartial.

Eh bien ! avec des milliers et des millions de camarades, aveugles, sourds-aveugles, infirmes ou bien portants, en dépit de toutes les barrières, nous collaborons pacifiquement dans n'importe quel domaine d'activité, grâce à un auxiliaire merveilleux : l'espéranto, langue internationale artificielle de l'oculiste polonais, docteur L. Zamenhof. Cela ne nous empêche pas, bien au contraire, d'aimer et de servir nos langues nationales et nos patries respectives.

L'espéranto, par lui-même, n'est pas, évidemment, la solution des multiples problèmes qui se posent entre les peuples avec une si urgente acuité, mais nous proclamons qu'il est le moyen pleinement efficace et absolument indispensable pour permettre la solution rapide de tous ces problèmes internationaux qui entretiennent l'inimitié entre des collectivités, membres d'une même famille humaine...

Aussi, afin que nos gouvernements soient enfin capables de réaliser le beau rêve de l'Humanité, il faut que toutes les fractions, grandes ou petites, de cette Humanité, d'un bout à l'autre du globe terrestre, exigent, d'une même voix, que devienne immédiatement obligatoire, dans toutes les écoles du monde entier, l'enseignement de l'espéranto, langue facilement assimilable par tous, et dont l'intense utilisation, dans tous les rapports internationaux, constituera le moyen, à la fois le plus solide et le plus souple, d'harmoniser toutes les bonnes volontés et toutes les aspirations humaines vers la paix.

*Un Groupe International d'Aveugles de Guerre,
Le délégué pour la France :
Albert MASSELIER.*

IN PRINCIPIO

*Seriez-vous moins heureux, en devenant plus sages,
Peuples non dégrisés de ces vaines passions
Qui, naguère, empêchaient vos malheureux villages,
Vos cantons cloisonnés de s'unir en nations ?*

*Vous aviez concilié pourtant maint vieux langage,
Vous aviez triomphé de bien des préventions,
Puis, vous avez semé, sur vos champs de carnage,
Le grain fertile et dru de vos constitutions.*

*Membres d'humanité, à travers des frontières,
Qu'à peine osent franchir bien peu d'intermédiaires,
Pourquoi donc vous traiter en mortels ennemis ?*

*Vos espoirs comprimés cherchent à se détendre,
La voix de vos canons se fera-t-elle entendre ?
L'arbitre espéranto peut tous vous rendre amis ?*

VISIONS

*La guerre a pu vider de leurs yeux mes paupières,
L'avenir se dévoile à moi plus radieux,
Ma race a soulevé les babeliques pierres,
Les hommes sont vainqueurs des démons et des Dieux...*

*Ces héros qu'appelaient les chants insidieux
D'un Homère aveuglé par l'éclat des rapières,
Ces sabreurs de moulins, ces tailleurs de croupières,
Un jour ont aperçu mon spectre... privé d'yeux...*

*La honte, le remords ploieront leur échine...
Leur cœur a ressenti notre même origine...
J'ai désarmé leurs bras... j'ai raccordé leurs mains...*

*Et puissamment unis, Zamenhoff, par ton verbe,
Tous mes frères et moi, dans un effort superbe,
Nous avons de la Paix éclairé les chemins...*

Albert MASSELIER.

*Notre camarade Louis Chesneau, de Pithiviers (Loiret), nous
demande de publier la lettre suivante, qu'il nous a adressée en date du
6 mars 1932 :*

Mon cher camarade,

A l'occasion du renouvellement de notre Bureau, j'ai l'honneur
de soumettre (au nom de nombreux camarades pères de familles nom-

breuse, dont je fais partie), un avis de tous les membres de l'U.A.G., s'il ne nous serait pas possible d'obtenir une allocation familiale à partir du troisième enfant. Cette allocation pourrait être supportée par les dons divers délivrés annuellement à l'U.A.G.

A mon avis, l'U.A.G. dépense excessivement pour les colonies de vacances et ces dernières sont, pour la plupart, réservées aux célibataires ou aux familles ne possédant qu'un ou deux enfants, les familles nombreuses ne pouvant faire face à ces déplacements qu'au prix de nombreux sacrifices.

En conséquence, je vous prierais, cher camarade, de faire insérer ma présente lettre sur le Bulletin mensuel, en priant les camarades qui partageront mon avis de bien vouloir s'associer à mon appel.

D'autre part, il serait souhaitable que l'Etat mette les pensions de nos enfants sous le même régime que celui des fonctionnaires.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, cher camarade, à ma parfaite considération.

Louis CHESNEAU.



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Peltier, de Fresnay-le-Grand (Aisne), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Madeleine, née le 4 mars 1932.

Notre camarade et Mme Corbel (François), d'Etables (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leurs jumeaux, Jean et André, nés le 6 mars 1932.

Notre camarade et Mme Louesdon, de Brebiant (Morbihan), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Anne-Marie, née le 29 février 1932.

Notre camarade et Mme Le Dain, de Langonnet (Morbihan), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Albertine, née le 8 mars 1932.

Notre camarade et Mme Berard, d'Eaubonne (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils, le 7 mars 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Roussigné, de Lavelanet (Ariège), nous fait part de son mariage, avec Mlle Rose Chaubet, célébré le 8 mars 1932.

Notre camarade Remy (Jules), d'Oudincourt (Haute-Marne), nous fait part du mariage de son beau-fils, Raymond Raclot, avec Mlle Marie Journe, célébré le 5 mars 1932.

Notre camarade Moulin, de Villers (Indre), nous fait part de son mariage, avec Mme Veuve Dureuil, célébré le 5 mars 1932.

Notre camarade Torrès, de Sidi-Bel-Abbès, nous fait part du mariage de sa fille Marie.

Notre camarade Brabant, de Vitry-sur-Seine, nous fait part de son mariage, célébré le 6 mars 1932.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Ledan (Henri), de Châteauneuf-du-Faou (Finistère), survenu le 5 mars 1932.

Né le 5 octobre 1891, à Lennon (Finistère), il fut blessé le 5 octobre 1914, à Arras (Pas-de-Calais).

Réformé à 100 % pour cécité, avec bénéfice de l'article 10, il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de Guerre.

Il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Pinson (Auguste), de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Notre camarade était né le 10 novembre 1879, et fut mobilisé à la 4^e Section C.O.A., dans le Nord.

Réformé à 100 % et bénéficiaire de l'article 10, il laisse une veuve et trois enfants.

De notre camarade Ruess (Jacques), de Concelin (Isère).

Notre camarade était né le 6 juillet 1879, à Mulhouse, soldat au 228^e R.A.L., il fut réformé le 13 août 1918.

Il était réformé à 100 %, article 10, pour cécité, et laisse une veuve et un enfant.

De la mère de notre camarade Gironnet, de Tours (Indre-et-Loire), décédée le 1^{er} février, à l'âge de soixante-quinze ans.

Du père de notre camarade Pasquet, de Chabreloche (Puy-de-Dôme), décédé le 17 février 1932, à l'âge de soixante-seize ans.

De la mère de notre camarade Bercadiou, de Bernos (Gironde), décédée le 4 mars 1932.

Du père de notre camarade Cattaert, de Colombes (Seine), décédé le 10 mars 1932, dans sa cinquante-neuvième année.

Du beau-père de notre camarade Salen (Elie), d'Eu (Seine-Infé-

rieure), décédé dans sa soixante-dix-septième année, le 22 mars 1932, à Eu (Seine-Inférieure).

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Le Nahuec, 10 fr. — Deschamps, 20 fr. — Anonyme, 20 fr. — Viel (E.), 10 fr. — Renard, 10 fr. — Passerat, 20 fr. — Prevost (G.), 10 fr. — Tremeau, 10 fr. — Legris, 10 fr. — Sourd, 10 fr. — Aubert (S.), 10 fr. — Olivet (F.), 10 fr. — Mautemps, 5 fr. — Chavestelon, 10 fr. — Soublie, 5 fr. — Simonet, 10 fr.

Cotisations pour l'année 1932

Erbetta, Béda, Breton, Aubineau, Auliac, Croisé, Frapsauce, Leproust, Agnus, Blanc (A.), Gauthier (A.), Bouchet (G.), Abondarham, Tihon (rachat), Seguin, Serieys (rachat), Gallard, Parent (A.), Léger (A.) (rachat), Grosjean, Le Carret, Maze, Chevalme, Massaly, Karli, Renaud (C.), Granet, Radet, Delafosse (G.), Barret, Rokhen, Martin (J.), Demalaine, Ménager, Gatuing, Poirier, Barbier (J.), Despinardes, Montalan, Lesade, Gironnet, Ménager (F.), Coignoux, Deville, Seebacher, Chastaing, Lainé (Georges), Cassat, Coulaud, de Chatillon, Malesieux, Grillon, Vilain, Fevelat, Cressent, Julie, Alvergne, Rain, Devarrieux, Bergadiou, Pairaud, Bentejac, Messant, Lenfant, Rignault, Maurel, Ardhuin, Lajouane, Cabrol, Enjalbert, Geniès, Satgé, Vidal (A.), Rocchiccioli, Vella, Marignier, Pasco, Berdou-Guihard, Bellec, Bignon, Fleury (J.), Chabert, Vial (J.), Deschamps, Poussin, Charmillon, Lecoq (J.), Monnier (F.), Roche (A.), Lemaire (G.), Epstein, Barrat, Huc (P.), Dumontet, Pousse, Pasquier (T.), Chaullier, Poulain, Favier (P.), Gatillon, Delmas (L.), Benoit (J.), Huppé, Yvon, Guillet, Abbas ben Ali, Molinié (B.), Féret, Leroy (M.), Paradis, Pautel, Combarré, Veuve Guilloux, Vincendo, Vial (E.), Masselier, Billoud, Petitpeix, Massot (P.), Castex,

Vochelet, Barbette (L.), Mazeaud, Philibert, Payen, Charriaut, Denos, Brunin, Suscillon, Menetrez, Remy, Laville, Warnet, Quesne, Couchouron, Dubreuil, Moquais, Portebois, Barry, Reulet, Gautier (J.), Le Barzic, George (L.), Renard, Héron, Durat, Trotel, Debout, Dajieu, Veuve Monsard, Lefebvre (J.), Moret, de Witte, Sursin (L.), Grousset, Delforge, Moreau (E.), Prevost (G.), Meyer (J.), Masson (F.), Regereau, Lecomte (G.), Corraza, Guy, Bibois, Torrès, Kolb, Rasclé, May, Rolando, Roger, Briez, Michel (A.), Lapébie (J.-B.), Michalet, Pasquier (A.), Vin, Legris, Fabre (A.), Fresnay, Petit (J.), Barday, Vial (F.), Chatonnier, Lafay, Pic, Boitel, Santini, Bru, Leroux (E.), Rabel, Trubert, Duplan (F.), Lappe, Rouhaud, Aubert (S.), Olivet, Lacombe, Dozinel, Thiberge, Guillien, Robin (C.), Aumont, Layec, Marche, Semin, Pardannaud, Desseigne, Montaulieu, Millien, Lautwein, Bakour, Lallemand, Thepenier, Lartisien, Médard, Vaxelaire, Courteix, Simon, Lebon, Donzelot, Beaubras, Mautemps, Dupie, Robin, Videmont (A.), Roy (Jean), Dehner, Mirouze, Guignebert, Coupas, Mattei, Caudron, Cordier, Arnould (E.), Mounier (F.), Leroy (J.), Mangard, Pons, Delpech, Chavastelon, Lehouck, Arzac, Lorriaux, Veron (L.), Soubié (L.), Hérouard (M.), Josse, Lapôtre, Maillaçon, Fleury (E.), Cognard, Padois, Gay, Heuzé, Delaunay (H.), Gilles (R.), Fillion, Turcat, Decours, Nadon, Desert, Beaume, Piot, Sire, Penaud, Riquart, Dufau, Toutain (P.), Launay, Colas, Stephan (J.), Girault, Delahaie, Meunier (M.), Hatet, Brossard, Cresson, Albert (H.), Vayne, Marquette, Le Boulout, Simonet, Arnaud, Marion, Loistron, Lansquennet, Lebrun (S.), Passerieu, Capet, Duffès, Le Magadur, Kerrien, Le Nahuec, Martin (E.), Galbourdin, Nonorgues, Cado, Bourceillier, Guizard, Daliot, Vivin, Couesnon (R.), Virot, Curé, Choron, Seguela, Simion, Peligry, Dufourg, Michel, Lecomte (L.), Le Cocq (A.), Adrien, Leblond (M.), Furrer, Petrucci, Baranger, Tissier, Grispoir, Videmont, Johannsen, Jamet, Jaboville, Guis, Guyollot, Nicolai, Lagarde, La-maury, Feschet, Daraspe, Kervel, Drouhot, Francart (rachat).

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 Février 1932

La séance est ouverte, à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.
Sont présents :
Scapini, Amblard, Favret, Leveau, L'Evesque, Bardoux, Ber-

trand, Bloncourt, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Grillet, Guillam, Laffargue, Muller, Nicolai, Robert (Maurice).

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Oscar Bloch, trésorier-adjoint.

Les camarades : Céré-Labourdette, Chaillou, Chauvel, Delafosse, Emo, Evrat, Gallard, Gudéfin, Hennebicq, Le Hétet, Mauger, Nicolai (Pierre), Rochelet, Rousseau.

Excusés : Lauté, délégué à l'Assemblée de la Régionale de Bordeaux, Arnault, Cabasson, Derunder, Izaac, Lagarde, Malgat, Petitjean, Noireaux, Roy (Georges), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Arnault, Noireaux.

Au secrétaire général : Petitjean.

A Favret : Cabasson.

A Leveau : Roy (Georges).

A Laffargue : Lagarde.

A Bloncourt : Satgé.

A Noireaux : Derunder.

1^o Procès-verbal de la séance du 30 janvier 1932.

Nicolai estime qu'après le retrait de l'U.A.G. de la F.I.D.A.C. et de la C.I.A.M.A.C., la Commission d'Action Sociale n'a plus de raison d'être.

Le secrétaire général fait remarquer qu'il n'est pas question d'action internationale, mais que des vœux concernant l'action sociale peuvent être présentés à l'examen des Commissions préparatoires.

Bloncourt n'ayant pas assisté à la dernière séance du Conseil indique qu'il s'abstiendra sur le vote du procès-verbal, se réservant d'intervenir, le moment venu, sur les questions qui viendront en discussion à l'Assemblée générale.

Scapini estime que si le débat reprend sur ce sujet, sur lequel un certain nombre d'administrateurs avaient, d'un commun accord décidé de s'abstenir, ces derniers peuvent reprendre leur liberté.

Favret, parti au moment du vote du budget, déclare également ne pas se trouver lié par la motion Fauvel.

Leveau rappelle la demande qu'il a fait, au dernier Conseil, de ne payer les indemnités attribuées aux délégués des Sections, que si la Section représentée a produit son rapport moral et son compte rendu financier.

Amblard indique qu'il en sera fait mention au procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, moins une abstention : Bloncourt.

2° La situation financière de janvier est adoptée à l'unanimité.

Scapini fait un exposé de la question de nos pensions, des dernières démarches entreprises par le Bureau et des dispositions prises pour obtenir le rétablissement des Aveugles de Guerre en première classe. Des recherches seront faites auprès des intendances pour se procurer le nombre exact des Aveugles de Guerre en France.

3° MM. Bloch et de Traversay procèdent au tirage au sort des noms des candidats au renouvellement partiel du Conseil d'administration. Le bulletin de vote s'établit de la façon suivante : Amblard, Brusson, Cabasson, Leveau, Mulsant, Izaac, Malingre, Ségué, Bloncourt, Mauger, L'Evesque, Mathieu, Roy (Georges), Evrat, Céré-Labourdette, Malgat, Favret.

4° Modification au règlement de la caisse maladie.

Le Bureau, d'accord avec la Caisse Fraternelle, soumet au Conseil un projet d'amélioration du règlement de la caisse maladie, tendant à rembourser, dans une large mesure, les frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux.

Après observation de Bloncourt, Bois, Guillam, le Conseil, à l'unanimité, adopte le nouveau mode de participation de l'U.A.G. au remboursement des frais engagés par nos camarades. Le barème adopté est le suivant :

1° Pour les frais médicaux et pharmaceutiques, remboursement, sur présentation des notes acquittées, à raison de 50 % (cinquante pour cent) des dépenses engagées, avec abattement à la base de 500 francs.

2° Pour les frais de clinique et d'opération, remboursement à raison de 20 % (vingt pour cent), avec abattement à la base de 500 fr.

Il ne pourra être remboursé aux camarades, pendant la même année, à dater de la présentation de la première ordonnance, une somme supérieure à 1.500 francs.

Les camarades (ou leurs femmes) traités dans les hôpitaux de l'Assistance publique seront, comme précédemment, remboursés de 50 % de leurs dépenses dépassant la somme de 500 francs.

Questions diverses. Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Ichtertz (Alphonse), 121, rue du Général-Bosch, Rosheim (Bas-Rhin). 100 %, article 10. Carte du Combattant, titre définitif.

Quidor (Auguste), 82, rue Michel-Ange, Paris. 100 %, article 10. Carte du Combattant, titre définitif.

Ardhuin (Eugène-François), route Nationale, Rumilly par Mamières (Nord). 120 %, articles 10 et 12. Victime civile.

Ces camarades remplissant les conditions exigées sont admis, les deux premiers en qualité de membres titulaires et le troisième en qualité de victime civile.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, ratifie la remise faite à M. Sargenton, agent de change à Paris, des valeurs suivantes pour être vendues au mieux, et dont le produit devra être employé à l'achat d'autres valeurs :

- 10 obligations de l'Etat bulgare, 3 % 1902,
- 4 actions Bon Marché,
- 8 actions Abeille-Vie,
- 3 actions au porteur « L'Aliment essentiel »,
- 68 actions Société Agricole et Industrielle de Cam-Tiem,
- 150 actions Société Indochinoise des Cultures tropicales,
- 50 actions ordinaires « Grands Magasins du Printemps ».
- 10 actions nominatives « L'Aliment essentiel ».

Le Conseil d'administration, — après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires de M. Mourgues (François), en son vivant demeurant à Paris, 19, quai des Grands-Augustins, décédé à Paris, 47, rue Jacob, le 10 janvier 1932, par lesquelles il lègue aux Aveugles de guerre le reliquat de sa succession, s'il en reste — accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le Secrétaire général, au sujet du vote pour le renouvellement du tiers des membres du Conseil, propose d'adopter pour le dépouillement du scrutin le mode suivant : le bulletin de vote sera placé dans la petite enveloppe spéciale, elle-même enclose dans l'enveloppe timbrée sur laquelle le nom de l'expéditeur sera inscrit par nos soins. L'ouverture de ces grandes enveloppes n'aura lieu qu'au commencement du dépouillement. Le Conseil décide que le scrutin sera clos le mardi 29 mars au courrier du matin. MM. de Traversay, Bloch et leurs collaborateurs du Comité d'action sont mandatés pour le dépouillement. Favret dépose la motion suivante qui est adoptée à l'unanimité : « Le Conseil, consi-

« dérant que les scrutateurs qu'il vient de désigner sont au-dessus de « tout soupçon leur fait confiance et passe à l'ordre du jour. »

Fauvel demande que le bulletin de vote ne soit attribué qu'aux membres de l'U.A.G. anciens combattants et désire voir cette question discutée au prochain Conseil.

Communication est faite d'une lettre de Kribs donnant sa démission de Président de la Section Régionale de l'Est.

Lecture est donnée des comptes rendus du Comité d'administration de cette section, nommant Petitjean, Président, en remplacement de Kribs et adressant des vœux à soumettre à l'Assemblée générale.

Un complément d'informations sera demandé au sujet des vœux émis par le Comité d'administration de cette section.

Communication est donnée d'une adresse des camarades de la Haute-Garonne, demandant au Conseil de revenir sur la décision prise à l'égard du camarade Curbières. Le Conseil maintient sa décision.

M. Bloch rend compte au Conseil du résultat obtenu à ce jour par le Comité « La Dette ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 15.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale des Alpes-Maritimes du 6 Mars 1932

Les Aveugles de Guerre des Alpes-Maritimes se sont réunis en un déjeuner intime le dimanche 6 mars au restaurant de la Maison du Combattant (Palais Joffre), heureux présage pour l'Assemblée générale qui devait suivre ces agapes fraternelles.

Le Président Hébréard, le délégué de l'Union Nationale, le Secrétaire général Amblard au nom de l'U.A.G. expriment au colonel Charton leurs plus vifs remerciements pour la cordiale hospitalité qu'ils trouvent auprès de lui dans cette Maison du Combattant, vivant symbole de la fraternité qui unit tous ceux qui ont scellé leur amour aux jours pénibles de la guerre.

Le colonel Charton, dans une improvisation touchante, salue les dignes compagnes des Aveugles de guerre et souligne leur mérite; il se réjouit de voir la plus franche gaîté régner parmi les plus infortunées des victimes de la guerre; il rend hommage au dévoué Comité d'administration de la section départementale et termine par ces paroles: « La

Maison du Combattant est la vôtre. Je serai toujours honoré et heureux de vous y recevoir. »

Le repas se déroule ensuite dans une atmosphère de vive camaraderie. Chacun fait honneur aux plats succulents et apprécie, comme il convient, le vin plein de soleil. Pour la bonne cuisine, pour le service impeccable et le tact avec lequel il a été rempli, le personnel ne peut recevoir que des félicitations.

A 14 h. 30, M. Hébréard, Président, ouvre les travaux. Le Secrétaire, M. Chambert, et le Trésorier, M. Martin, le secondent.

Conformément aux décisions antérieures, répondent à l'appel nominal les camarades: MM. Alloï, Vichet, Gaetti, Vernhes, Palmaro, Papa, Christophe, Rosso, Isnardy, Graglia, Draperi (Jean.), Draperi (Jacques), Rouquette, Mouisset, Grimaldi, Gauch, Barbier, Butel, Pons, Pasquier, Fabre, Deville.

Excusé: George (Léon).

Absents: Bertoni, Lansquenet, Arnaud, Fraisse et Roche.

Soit: 23 présents, 1 excusé et 5 absents.

Le procès-verbal de l'Assemblée constitutive est lu et adopté.

M. Hébréard remercie le camarade Amblard, secrétaire général de l'U.A.G. de la marque particulière de sympathie qu'il donne à la section départementale par sa présence. Il lui adresse, avec ses félicitations, les vœux de bonheur que tous forment à l'occasion de son récent mariage et présente à Mme Amblard les respectueux hommages des Aveugles des Alpes-Maritimes.

Les rapports moral et financier, du Groupement National (dont chacun a pu prendre connaissance dans le Bulletin) sont adoptés sans débat et des félicitations sont votées au Bureau central.

Le compte rendu financier de la section est approuvé:

Recettes au 6 mars 1932.....	217 75
Dépenses	109 »
Reste en caisse.....	108 75

Remerciements au camarade Chambert pour son don de 47 fr. 50.

M. Hébréard informe ses camarades qu'il ne leur donnera aucun rapport moral de la section, cette dernière n'ayant entrepris aucune action depuis sa création, dans un sentiment que l'Association des Aveugles a méconnu.

Sur ces mots pénètre dans la salle M. Maurin, Président de l'Association, M. Hébréard lui demande d'user de toute son autorité pour faire respecter les volontés des Aveugles de guerre au sein de son grou-

pement, envers et contre tous. Il le félicite ensuite, pour la haute récompense que le Gouvernement de la République vient de lui décerner en le nommant chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre des pensions. Que cette marque de suprême confiance l'engage plus que jamais à se donner complètement aux Aveugles et à ne pas se laisser distraire par des voix peu autorisées de son chemin !

M. Maurin, auquel la parole est donnée, dit toute sa joie de venir spontanément saluer la jeune section départementale et le Secrétaire général, M. Amblard. Il fait des souhaits sincères pour l'U.A.G., unique creuset où se trempe l'énergie de tous les Aveugles de guerre, énergie indispensable pour l'aboutissement de leurs revendications vitales et légitimes. Il rappelle en peu de mots l'action qu'il a menée lui-même depuis des années en faveur des Aveugles. S'il a pu se tromper parfois, il s'en excuse mais que tous sachent qu'il sera toujours et malgré tout ou tous à leurs côtés. Il s'élèvera toujours avec force contre tout ce qui pourrait leur porter préjudice. « Nous sommes, dit-il, deux Sociétés : l'Association et l'U.A.G. Il ne doit exister entre elles aucune antinomie. Marchons la main dans la main ! »

Il termine en apportant sa sympathie agissante sans aucune réserve aux membres de la section et donne à tous, par la pensée, l'accolade fraternelle.

Répondant, M. Amblard dit que s'il peut ou doit ignorer l'Association, il ne peut méconnaître les services rendus par Maurin aux Aveugles des Alpes-Maritimes et le remercie de tout cœur de ce qu'il a fait et de ce qu'il fera encore. Il prend acte de ses déclarations et engage les Aveugles à rester en liaison constante avec l'Association pour le plus grand bien de tous.

A ce moment, M. Scapini, Président de l'U.A.G., député de Paris, fait son entrée au milieu d'une ovation indescriptible.

M. Hébréard, la voix tremblante d'émotion, lui souhaite la bienvenue et le remercie de sa marque exceptionnelle de sympathie. Ainsi, la plus jeune section de France aura eu, la première, l'honneur et la joie de voir son Président participer à ses travaux. Les Aveugles de guerre des Alpes-Maritimes n'oublieront pas ce jour mémorable qui leur fait mieux comprendre que tous les discours la solidarité étroite qui unit tous les Aveugles. Les noms de Scapini et d'Amblard sont acclamés.

M. Scapini, dans une causerie familière, mais débordante d'esprit et de vivacité intellectuelle, dit simplement sa joie de se trouver parmi

ses frères d'infortune. Il n'aurait voulu venir à Nice sans saluer la départementale. Il remercie M. Hébréard de ses paroles élogieuses et de la chaleur avec laquelle il les a prononcées. Il est particulièrement heureux de constater l'excellent esprit de camaraderie qui règne à Nice et souhaite qu'il en soit toujours ainsi. Il indique ensuite sommairement, ne désirant pas empiéter sur l'exposé de son ami Amblard, les divers projets réalisés ou en cours de réalisation.

Il souligne en passant tout l'appui qu'il trouve auprès de M. Ricolfi, député des Alpes-Maritimes, Président de l'Office National du Combattant. M. Ricolfi est toujours à l'avant-garde du combat quand il s'agit de défendre les combattants et plus particulièrement les Aveugles de guerre. Des remerciements lui sont adressés, ainsi qu'à MM. Flandin, Champetier de Ribes et Vincent Auriol, parlementaires, pour leur appui.

Enfin, des applaudissements nourris disent au sympathique Scapini en quelle estime et en quelle affection il est tenu par tous les membres de la Section départementale.

M. Amblard rend compte d'une manière détaillée et à la satisfaction générale du travail considérable réalisé par le Conseil d'administration de l'U.A.G. Il s'associe à M. Scapini pour dire tout le mérite qui revient à MM. Favret et Izaac. Il termine par un appel vibrant à l'union toujours plus intime des Aveugles de guerre, car seule l'union est féconde.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Comité d'administration de la section. Aucune candidature nouvelle ne s'étant produite et nul ne réclamant le vote secret ou par appel nominal, sont réélus par acclamations les camarades : Hébréard, Chambert, Gaetti Graglia, Papa, Palmaro, Vichet, trésorier membre voyant ; François Martin, commissaire aux comptes ; Jean Ferron, directeur de banque.

Au nom du Conseil, M. Hébréard remercie la section de la confiance qui leur est témoignée.

Le projet du nouveau règlement des départementales ou régionales est lu et adopté avec quelques légères modifications qui feront l'objet de vœux particuliers que présentera, à Paris, le délégué à l'Assemblée générale de l'U.A.G.

Avant de lever la séance, M. Hébréard a l'agréable devoir d'adresser, au nom de la section, ses remerciements et l'expression de sa vive gratitude au Dr. Alfred Binet, qui ne ménage ni son temps ni sa science en faveur des Aveugles de guerre, et à M. Stromboni, opti-

cien, qui a offert gracieusement des verres et des lunettes à des camarades aveugles. « Que nos bienfaiteurs sachent que nous ne les oublions pas et que nous sommes heureux de leur rendre ici l'hommage public que nous leur devons. »

La séance est levée à 19 heures dans la joie et l'union.

Pour le Comité d'administration :

P. MARTIN.

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Départementale du Finistère du 17 Mars 1932

Sont présents : Le Cocq, Bénéat, Stephan, Verdelet, Kaigre, Sibiril.

Excusé : M. Piton, commissaire aux comptes.

Ordre du jour :

Désignation du délégué à l'Assemblée générale de l'U.A.G.
Questions diverses.

Le Cocq, Président, ouvre la séance à 10 h. 30 et dit que, ne pouvant être libre au moment de l'Assemblée générale de l'Union, il lui est impossible de représenter la section. A l'unanimité, Sibiril est alors désigné pour représenter la section à l'Assemblée générale de l'Union.

Le Conseil adresse ses vives félicitations au Conseil d'administration de l'U.A.G. et tout particulièrement à son Bureau pour ses incessantes démarches auprès du ministre des Pensions et des parlementaires pour le relèvement de notre allocation et lui demande de persévérer jusqu'à complète satisfaction.

L'Assemblée générale de notre section est fixée au jeudi 7 juillet et se tiendra, comme les années précédentes, à Landerneau.

Le Conseil incite l'Union à se faire représenter à notre Assemblée générale par un membre de son Bureau.

Le Secrétaire :

SIBIRIL.

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Régionale de Limoges du 13 Mars 1932

Le groupe de Limoges des Aveugles de Guerre s'est réuni en cette ville le 13 mars 1932. Un déjeuner amical réunit d'abord à l'Hôtel du Faisan un certain nombre de camarades, parmi lesquels Amblard, Secrétaire général de l'Union, venu spécialement de Paris.

L'Assemblée eut lieu à 14 heures, salle annexe de la Chambre de Commerce mise gracieusement par cette Société à la disposition du groupe. Vingt-huit camarades étaient présents : Boulesteix, Cappet, Cluzelaud, Denis, Dupuis, Grant, Grelaud, Maillaçon, Pallier, Sigault, Tricaud, Valadeau, Bressaudier, Cassat, Chézeaud, Fauconnet, Glumy, Pagan, Monbœuf, Desbans, Bouchet, Estorge, Lagarde, Paradis, Rouhaux, Bruzon, Amblard.

En outre, un certain nombre de camarades s'étaient excusés, dont Izaac, Delhomme, Grenet, etc.

En ouvrant la séance, Lagarde remercie notre Secrétaire général de l'Union d'avoir bien voulu, malgré son mariage récent, venir parmi nous. Il lui adresse, ainsi qu'à sa jeune femme, ses meilleurs vœux. Lagarde présente ensuite les excuses de quelques camarades, du trésorier voyant, M. de Marsac, éloigné cette fois encore par la maladie. Il est ensuite donné connaissance de la situation financière et matérielle du groupe. Puis Amblard prend la parole. Ayant exprimé sa joie de se trouver au milieu des camarades de Limoges dans l'une des plus anciennes régionales de l'Union, il trace la situation actuelle de l'Union dans la question du surclassement des Aveugles et rappelle les démarches faites.

Sur la proposition de Lagarde, le vœu suivant est alors émis : « Attendu que la loi des pensions de 1831 accordait aux Aveugles une classe à part, le groupe émet le vœu que l'Union fasse tous ses efforts en vue d'obtenir une mesure législative dans ce sens ; que si besoin est, l'Union prévoit à son budget une somme de 250.000 francs en vue d'organiser à Paris une manifestation publique dans ce but, la somme ci-dessus indiquée devant servir à indemniser les camarades de leurs frais de déplacement. »

Les vœux suivants sont ensuite émis :

« Le groupe émet le vœu que lorsque l'Union émet un vœu, elle

le fasse au nom des Aveugles et non de tous les bénéficiaires de l'article 10. »

« Le groupe demande que des articles de propagande — sans esprit de polémique — soient faits dans le « Journal des Mutilés » en vue de faire connaître exactement la situation des Aveugles. »

« En ce qui concerne les décorations, le groupe invite l'Union à faire activer la promotion dans la Légion d'honneur des camarades, par application de la loi récemment votée. »

« En vue de donner plus de poids au rapport présenté jadis par le camarade Lallement et relatif à l'attribution de la gratuité pour tous les soins nécessaires aux Aveugles, le groupe invite l'Union à faire approuver ledit rapport par l'Académie de Médecine. »

« Considérant que, soit par ignorance des lois, soit croyant protéger davantage les intérêts des Aveugles, certaines administrations publiques ou privées, certains officiers ministériels compliquent et rendent très onéreux certains actes de gestion de leurs biens par les Aveugles, le groupe émet le vœu que l'Union fasse toutes démarches, suscite toutes initiatives législatives en vue de faciliter aux Aveugles des opérations. Le groupe constate en passant que le fait des entraves apportées à la gestion de leurs biens cause aux Aveugles un préjudice moral certain, préjudice dont bien peu d'autres invalides sentent le poids. »

« En ce qui concerne l'administration intérieure de l'Union, le groupe invite l'Union, si ses finances le lui permettent, à porter de 15.000 à 20.000 francs le montant maximum des prêts pour construction de maison familiale. »

Avant de procéder à quelques désignations, Amblard donne quelques renseignements sur « La Dette » et invite les camarades à faire de la propagande pour le placement des billets.

Le Bureau est ensuite réélu : Lagarde, Président ; Sigault, Secrétaire ; Izaac, Fauconnet, membres ; M. de Marsac, Trésorier ; M. Gourinat, Commissaire aux comptes.

Lagarde et Izaac sont en outre mandatés comme délégués du groupe à l'Assemblée générale de l'Union.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Section du Maine-et-Loire du 21 Février 1932

La Section de Maine-et-Loire de l'U.A.G. a tenu son Assemblée générale à l'Hôtel du Bon-Coin, à Angers, le dimanche 21 février, sous la présidence du camarade Cointepas. Étaient présents : Blaise, Brevet, Duverger, Girardot, Mauriceau, Panterne, Pichonneau et Vernet. S'étaient excusés : Monfort, Moron, Guiton et Veillet.

Le Président souhaite la bienvenue au camarade Leveau, Vice-Président de l'Union et ancien Secrétaire de la section, qui apporte le salut et les vœux de prospérité de l'Union à l'occasion du 10^e anniversaire de la fondation du groupement.

Le Président expose les menus faits de la vie de la section : attribution de la canne blanche, démarches diverses, correspondance et situation financière. Il déplore l'absence de Gallard si cruellement frappé par la mort de son petit garçon.

Lecture est ensuite donnée du rapport moral de l'Union qui sert de base à la discussion au cours de laquelle Leveau fournit les précisions et commentaires les plus intéressants. La section se contente alors de faire confiance au Bureau de l'Union pour la réalisation des vœux exprimés dans les précédentes Assemblées générales et le remercie de tous ses efforts.

Un banquet très apprécié clôt la réunion. Au dessert, le Président d'honneur, M. de la Villebiot, vient apporter en termes chaleureux le témoignage de sa fidèle sympathie et de son absolu dévouement à la cause de la section. Cointepas prend ensuite la parole pour exprimer au nom de tous la gratitude de la section pour Leveau, son fondateur, dont la présence est une joie et un encouragement, et aussi pour s'acquitter de certaines dettes de reconnaissance envers les bienfaiteurs de la section, au premier rang desquels il place M. de la Villebiot. Leveau se lève enfin et, en termes très émus, dit toute son émotion de se retrouver au milieu de ses amis d'Anjou, dont il souligne la remarquable camaraderie et qu'il adjure de rester toujours aussi unis et fidèles à l'Union, pour le plus grand bien de tous.

A l'issue du banquet, la section décide de maintenir son Bureau et désigne Panterne comme délégué à l'Assemblée générale de Paris, et à son défaut Gallard.

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Régionale du Nord du 12 Mars 1932

Le groupement a tenu son Assemblée générale le dimanche 13 mars, Salle du Conservatoire de Musique de Lille.

Cette dernière a été précédée d'un déjeuner amical, servi au restaurant Alcide, et auquel 20 camarades ont pris part.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de Planquette, entouré des membres de la Commission au complet. 50 camarades sont présents : Planquette, Muret, Derunder, Bridoux, Webber, Boé, Delaplace, Théret, Fauvergue, Liagre, Degeuse, Boulanger, Declercq, Richez, Liénard, Van Audenaerde, Grossemy, Couteau, Millien, Burgard, de Budt, Villette, Deroyère, Seury, Faille, Mariet, Douale, Bartier, Daubersy, Hennebicq, Duforest, Viguier, Lemaire, Charles (Henri), Guermontprez, Dysserincq, Notelet, Gossens, Pottier, Boulert, Bonamy, Lequenne, Demalaine, Vanderteenne, Michel, Lebrun, Leignel, Vanluggene, Torrobore, Martin. 9 camarades se sont excusés : Vochelet, Roche, Dozinel, Delecloy, Brunin, Guilbert, Lefebvre, Barbier, Catillon.

Le Président remercie la Municipalité, les membres donateurs et souscripteurs et constate avec plaisir que le nombre des camarades présents n'a jamais été aussi élevé.

Il présente à l'Assemblée Favret, Vice-Président de l'Union, délégué par le Bureau de Paris, et l'Evesque, le dévoué trésorier, qui l'accompagne; ces deux camarades souhaitent la bienvenue à l'Assemblée à qui ils expriment les sentiments fraternels de tout le Conseil.

Lecture du compte rendu de la dernière Assemblée régionale. Adopté.

Lecture du procès-verbal de la réunion de Commission de Cassel du 13 septembre. Adopté.

Notre dévoué trésorier, M. Piat, donne connaissance à l'Assemblée du rapport financier et du bilan annexé. Adopté à l'unanimité.

Le Président met aux voix le rapport moral de l'Union rédigé par Amblard. Après quelques explications, le rapport moral est adopté.

Un camarade demande des explications sur un fait se rattachant à la marche générale de l'Union. Favret répond dans la mesure compatible à ses attributions de délégué.

Aucune explication n'est demandée concernant le rapport financier de l'Union qui est également approuvé.

Avant de passer à la discussion des vœux, la parole est donnée à Favret pour qu'il puisse mettre l'Assemblée au courant des démarches entreprises pour l'augmentation de notre allocation, il développe les différentes phases des pourparlers entrepris dès la dernière Assemblée et conformément au vœu exprimé par cette dernière; il termine cet exposé documentaire en annonçant que malgré tous les espoirs, il semble au dernier moment que nous risquons d'échouer au port; toutefois la question sera solutionnée, il l'espère encore, dans un sens favorable dans la loi des finances actuellement en discussion. Ce long exposé a été écouté très attentivement par l'Assemblée qui remercie Favret par de chaleureux applaudissements.

Le Président met aux voix l'adoption du nouveau règlement intérieur des régionales, tel qu'il a paru dans le Bulletin de juillet, des explications sont fournies sur les nouvelles dispositions et l'ensemble est adopté à l'unanimité, moins une abstention : Bridoux.

L'Assemblée adopte un vœu présenté par Faille et déjà soumis l'an dernier par la Commission. Ce vœu demande à ce que tous les Aveugles de guerre bénéficient au même titre des avantages accordés par le barème de défiguration et qu'en plus les pourcentages alloués aux blessés aux yeux pour énucléation, appareillage ou non, soient indemnisés dans les mêmes conditions. Ce vœu devra être suivi et défendu énergiquement par le Bureau de Paris.

Une proposition de Douale, tendant à augmenter l'allocation accordée par l'Union aux veuves de nos camarades n'est pas retenue par l'Assemblée après explication de Favret. Barbier présente le vœu suivant, adopté contre trois : « Tout mutilé de guerre article 10, carte du combattant, propriétaire d'une auto de 5 à 10 chevaux, pour ses déplacements, conduite par sa femme ou l'un de ses enfants, obtiendra sur présentation de sa carte d'invalidité, de combattant et factures justifiant sa propriété, 75 % de réduction sur l'impôt de circulation des autos. »

Un vœu de Dellecloy concernant le paiement des pensions étant à caractère local n'est pas retenu.

Un vœu de Van Audenaerde concernant les pupilles est retiré après explications de Favret.

Plusieurs réclamations sont faites concernant les tramways. Le Secrétaire interviendra à nouveau. Des explications sont fournies à

différentes questions posées par les camarades, puis Favret parle des résultats obtenus par « La Dette » et des rentrées que nous pouvons espérer. A ce sujet, l'Assemblée émet le vœu qu'une partie des fonds recueillis par cette souscription soit réservée aux veuves, une autre à la caisse maladie et une autre à l'entretien des maisons de Franceville, le Conseil d'administration étant juge pour la répartition des différents chapitres. Adopté.

Favret parle ensuite de la maison de retraite et indique où en est la question, puis prend note directement de plusieurs vœux intéressant plus particulièrement la marche intérieure de l'Union. L'Assemblée réélit ensuite la Commission à l'unanimité et désigne Planquette comme délégué à la prochaine Assemblée de Paris. Un jeton de présence de 10 francs est alloué, plus un de 5 francs aux camarades ayant pris part au déjeuner.

La réunion de commission est fixée au 18 septembre, à Hazebrouck. Après le vote d'une motion de félicitations au Conseil de Paris et les remerciements du Président au nom de l'Assemblée aux camarades Favret et l'Evesque, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Avis du Secrétaire. La Commission a décidé de ne plus envoyer de convocations individuelles pour l'Assemblée régionale. Le Secrétaire fera paraître sur le Bulletin un double avis donnant toutes les indications utiles à ce sujet.

Le Secrétaire : Léon MURET.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale du Rhône du 27 Décembre 1931

L'Assemblée est ouverte à 13 h. 30, Salle Berlitz, sous la présidence du camarade Mulsant. Etaient présents : Baizet, Bargoin, Barré, Biessy, Billoud, Blanc, Cachet, Chomarat, Colombat, Crozon, Dentroux, Dormont, Léger, de Diégo, Baudrant, Desigaud, Degoutte, Déglize, Fevelat, Gauthier, Gerbelli, Mercier, Mulsant, Roilet, Vachon, Versini, Vial, Vidon, Rochette.

Les membres voyants : Fascina, trésorier, Cachet père et Pierson étaient présents. Le quorum est atteint.

Le Président Mulsant fait prendre connaissance du rapport moral qui est adopté à l'unanimité, et remercie tous ceux qui, voyants et membres aveugles, ont bien voulu pendant l'exercice écoulé apporter

leur collaboration à la marche du groupement qui devient si homogène. Preuve en est faite par le nombre de membres présents à cette Assemblée et qu'il remercie chaudement.

Il est ensuite abordé la question du Comité d'Entente des Associations de Victimes de la Guerre du Département du Rhône. Les assistants, après avoir entendu divers orateurs, en particulier le Président d'honneur Versini, le Président Mulsant, les membres du Conseil d'administration Billoud et Mercier, adressent un hommage au Président Collonge et décident, à l'unanimité, moins une voix, de rester attachés à la belle œuvre d'entr'aide départementale : le Comité d'Entente.

Le Trésorier aborde ensuite le bilan social. Il fait remarquer que, malgré l'effort accompli précité, les offrandes en faveur des victimes de la guerre deviennent de plus en plus faibles. D'autre part, il énumère les dépenses occasionnées pendant l'année. Le bilan actuel s'élève cette fois-ci à 19.557 fr. 60 après réalisation des titres.

Après avoir entendu le rapport de la Commission de contrôle, le bilan est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité. Quitus en est donné au trésorier. Le Président profite de la circonstance pour remercier les membres voyants du dévouement qu'ils n'ont cessé d'apporter à l'œuvre départementale.

Sur la proposition du camarade Gerbelli, l'Assemblée décide de remercier les collaborateurs voyants en leur offrant un souvenir.

Les membres voyants, par la parole du trésorier Fascina, remercient chaudement les membres du groupement et leur font part de tout leur attachement à leur œuvre et à leurs personnes.

Considérant qu'à l'issue de l'Assemblée générale de Paris des dispositions nouvelles pourront être prises en ce qui concerne le fonctionnement des groupements départementaux et des nouvelles dispositions qui pourront les régir, considérant que la caisse de solidarité du groupement a été alimentée par le produit de dons versés par des œuvres privées, officielles, ou par des particuliers n'ayant pas d'autres intentions que celles de gratifier les Aveugles de la ville de Lyon, en particulier, se référant ensuite aux articles 10 et 11 de nos règlements intérieurs qui ont été déposés à la préfecture du Rhône, l'Assemblée décide que :

— l'avoir social liquide sera réparti en allocations qui seront versées à tous les membres du groupement se trouvant à jour de leur cotisation dudit groupement du Rhône, c'est-à-dire à ceux qui n'ont

aucun retard à ce jour de 1925 à fin 1931. Il est également convenu qu'aucune cotisation annuelle ne sera perçue à l'avenir par le groupement.

L'Assemblée remercie également les épouses des adhérents pour leur attachement et les services qu'elles ont rendu en aidant leurs époux et adresse une mention toute spéciale à l'épouse de notre Président d'honneur, Madame Versini, qui n'a jamais compté ni son temps ni ses peines.

Il est décidé que le Président Mulsant représentera le groupement à l'Assemblée générale de Paris et qu'il y développera les vœux émis par le groupement du Rhône.

L'Assemblée renouvelle les vœux émis précédemment, ceux qui concernent les droits de nos veuves, nos pupilles, nos ascendants.

L'Assemblée émet les vœux suivants :

« 1° Que le Bureau de notre Union s'efforce de faire aboutir le bénéfice de l'article 64 pour toutes nos maladies.

« 2° Que tout administrateur de l'U.A.G. à Paris ne puisse cumuler le mandat d'administrateur de l'Union avec un mandat législatif.

« 3° Qu'aux réunions du Conseil d'administration à Paris puissent être délégués deux membres au moins appartenant aux groupements de province.

« 4° Que tout groupement de province ayant un effectif de 25 membres au moins puisse avoir un représentant au Conseil d'administration de l'U.A.G.

« 5° L'Assemblée insiste pour que le Président Mulsant pose sa candidature au Conseil d'administration de l'U.A.G. à Paris. »

Après quelques questions d'ordre local et un appel fait à l'union, le Président lève la séance à 18 heures.

Le Président :
MULSANT.

Le Secrétaire :
DE DIEGO.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Départementale de la Seine-Inférieure du 28 Février 1932

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence du camarade Cagnard, président.

Les camarades Favret, délégué de l'U.A.G., et L'Evesque assistent à la séance.

Le camarade Favret se félicite d'être pour un jour l'hôte de la Section de la Seine-Inférieure à laquelle il apporte le salut fraternel de l'U.A.G., expression de la sympathie qui unit tous les Aveugles de Guerre. Il présente le camarade L'Evesque, le dévoué trésorier général qui a bien voulu l'accompagner; puis, après avoir félicité le président pour tout le bien qu'il fait à la Section, il déclare que lui et le camarade L'Evesque sont à la disposition des membres qui auraient besoin de renseignements.

Le président donne la parole au secrétaire, pour la lecture du rapport moral sur l'exercice 1931 de l'Union des Aveugles de Guerre. Aucune observation n'est présentée au sujet de ce rapport.

Le secrétaire lit le rapport moral du président sur la marche de la Section, en 1931.

Comme les années précédentes, le Conseil d'administration s'est efforcé de rester en contact avec les autorités municipales et départementales chez lesquelles l'accueil est toujours cordial.

Une correspondance très étroite avec le Conseil d'administration de l'U.A.G. permet d'être au courant de toutes les questions intéressant les Aveugles de Guerre. Elle permet aussi d'apprécier le travail et le dévouement des dirigeants de l'Union, et le président est heureux de leur transmettre, par l'intermédiaire du camarade Favret, tous les remerciements de la Section.

Le Président dit ensuite toutes les démarches faites dans l'année, en particulier auprès de la S.A.T.O.S. pour obtenir une réduction de tarif auprès des notaires et des municipalités pour la propagande. Il remercie tous ceux qui apportent leur concours désintéressé à l'Union et après avoir invité les camarades à envoyer leur pouvoir au nom du délégué de la Seine-Inférieure, il termine par un appel à l'Union dans le plus large esprit de camaraderie pour que s'accroisse toujours l'influence du Groupement.

L'Assemblée remercie le président pour l'activité qu'il déploie et le rapport est adopté sans observation.

M. Varnier, trésorier, donne lecture du rapport financier de la Section. Les comptes sont approuvés et des félicitations sont adressées au trésorier pour sa bonne gestion des fonds de la Section.

A la suite de ce rapport, le président propose que dans le cas probable où le nouveau règlement de l'U.A.G. serait adopté, le livret de Caisse d'épargne soit supprimé. Ce livret avait été établi pour recevoir les fonds de la Caisse de Secours. Or, dans l'avenir, les secours

devant être distribués seulement par l'U.A.G., ce livret deviendrait inutile. Il en est décidé ainsi.

Le camarade Dupuis demande s'il ne serait pas possible, pour faciliter les communications, d'installer le téléphone chez le président. Ce projet, très onéreux, ne peut être retenu, mais le président rappelle qu'il y a une permanence au siège social de la Ligue des Commerçants Rouennais où le secrétaire, M. Bravent, se tient aimablement à la disposition des camarades pour recevoir ou envoyer toutes communications dont ils pourraient avoir besoin.

Le secrétaire donne lecture du nouveau règlement qui doit régler les rapports entre l'Union et les différents groupements régionaux et départementaux. Ce règlement ne sera mis en vigueur qu'après avoir été accepté par l'Assemblée générale.

Le camarade Favret donne quelques explications concernant ce nouveau règlement et commente en même temps que sa raison d'être, son fonctionnement éventuel lorsqu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale de l'U.A.G.

Le secrétaire fait l'appel nominal des membres présents.

Sont présents :

Cagnard (Maxime), président; Angot (Alphonse), vice-président; Lemarchand (André), secrétaire; Frère (Emile), Eisele (Jean), Dupont (Eugène), Prevel (Louis), Abraham (Pierre), Feret (Marcel); Giroux (Auguste), Bellenger (Emile), Rost, Dupuis (Joseph), Viel (Léopold), Hedouin, Landais (Joseph), Gille (Raphaël), Verwort (Jean), Leblond (Auguste), Cressent (Jules), Talleur (Léopold), Lucas (Alphonse), Leroy (Marcel), Berrod (François), Adam (Léon), Loquin (Eugène), Gareaud (Georges), Bachelet, Clodonier.

Excusés, mais ayant envoyé leur pouvoir :

Picot (Joseph), Quesne-Bienvenu, Verdure (Jean), Salin (Elie), Danger (Joseph), Godard (Robert), Noël (Eugène).

Non excusés :

Bayle (Maurice), Chatonnier (Numa), Desangles (François), Fessard (Gilbert), Feugray (Joseph), Lecomte (Gaston), Petit (Joseph), Simon (Alfred), Toutain (Lucien), Vincent (Gustave), Vochelet (Narcisse).

Puis on passe à l'examen des vœux à émettre :

Le camarade Devarrieux demande que l'on obtienne des pouvoirs publics la revision générale des dossiers des Aveugles de Guerre non

pensionnés pour examiner à nouveau leurs droits, afin que justice soit rendue à ceux qui auraient été victimes de la mauvaise volonté des Commissions.

Le camarade Favret répond que les démarches collectives aboutissent difficilement; il pense que pour obtenir un résultat, il vaudrait mieux centraliser à l'U.A.G. les demandes individuelles des intéressés et les présenter ensemble comme cas d'espèces sur lesquels l'administration serait bien obligée de statuer; on poursuivrait la réalisation des demandes suivant les résultats obtenus pour chacune d'elles. Il est proposé de faire passer une note dans le Bulletin de l'Union afin que les camarades connaissent des aveugles dont les droits auraient été méconnus puissent leur donner la marche à suivre pour obtenir satisfaction.

Le camarade Favret ajoute que l'on peut écrire au Foyer des Soldats Aveugles pour lui demander de communiquer la liste des adresses des camarades qui se croient en droit d'obtenir la pension qu'ils n'ont pas; munie de cette liste, l'Union pourrait essayer de faire aboutir les demandes, ce qui donnerait satisfaction au vœu exprimé par le camarade Devarrieux.

Lecture est donnée du texte rédigé, par le président Cagnard, sur cette question.

Un deuxième vœu du camarade Devarrieux a trait aux aveugles donnant leur adhésion à une autre Société similaire, l'Union des Mutilés des Yeux, ce qui ne peut que porter préjudice à l'U.A.G.

Angot fait remarquer que l'U.A.G. compte des aveugles qui sont seulement membres associés et auxquels aucun avantage n'est accordé; ces membres pourraient être légitimement tentés d'aller chercher ailleurs des avantages qui leur manquent, à moins que l'U.A.G. ne fasse un effort en leur faveur.

Favret fait remarquer qu'un Aveugle de Guerre doit avoir la carte du combattant; or, les membres associés sont des non-combattants blessés loin du front de combat ou blessés après la guerre, en faisant leur service militaire; si elle donnait le même avantage à tous, l'U.A.G. deviendrait une Union d'Aveugles Militaires, au lieu d'une Union d'Aveugles de Guerre, et son influence en serait certainement réduite.

Pour ce qui est de l'adhésion à une Société similaire, l'Assemblée est unanime pour la rejeter et envisager des sanctions allant jusqu'à la radiation pour les membres qui passeraient outre.

Une discussion s'engage sur l'emploi des dons et legs reçus à l'Union. Devarrieux s'inquiète de savoir ce que deviendront les sommes constituant l'actif de la Société, lorsque les derniers bénéficiaires ayant disparu, l'Union n'aura plus d'objet.

Dans un exposé très clair et extrêmement précis, M. Favret montre les avantages consentis actuellement aux aveugles, à leurs veuves et aux pupilles; ces avantages ne sont possibles que grâce à la constitution d'un fonds de réserve important et si le fonds de réserve disparaissait, l'Union n'aurait plus de vitalité et n'aurait plus même de raison d'être. D'ailleurs, la plupart des dons ont généralement un but bien défini par les donateurs eux-mêmes et il n'est pas possible d'aller à l'encontre des buts poursuivis par ces derniers.

L'ordre du jour appelle, enfin, l'examen des vœux présentés par le Conseil d'administration.

Premier vœu. — Déjà présenté et renouvelé sans succès concernant les veuves d'Aveugles de Guerre.

Le camarade Favret explique qu'il s'agit d'une modification de loi, qui ne peut être obtenue qu'avec le concours du Parlement; cette question n'est pas abandonnée et l'Union s'en occupe très activement. Le camarade Thebaut est le porte-parole de l'Union et se tient en rapport constant avec le Bureau.

Deuxième vœu. — Concernant l'augmentation des pensions.

Le camarade Favret donne encore des précisions sur les différentes et très nombreuses démarches faites pour obtenir satisfaction; il s'est personnellement occupé de cette question comme délégué près du ministre et près de la Commission de la Chambre des Députés; il donne l'assurance qu'un amendement a été déposé, vendredi dernier, sur le Bureau de la Chambre et sera discuté en même temps que la loi de finances.

Les applaudissements unanimes soulignent l'exposé de Favret et lui témoignent, en même temps que l'approbation de tous, la sympathie de chacun des membres de la Section pour le délégué de l'Union.

Le président fait donner lecture des différentes lettres au sujet des démarches entreprises pour obtenir de la S.A.T.O.S. des conditions de transport analogues à celles accordées par les grands réseaux de chemin de fer; il pense arriver enfin à obtenir satisfaction très prochainement.

Le président donne le compte rendu de démarches faites, près de M. le Préfet, au sujet de la subvention accordée par le Conseil général à tous les groupements d'anciens combattants et sur laquelle une minime somme de 30 francs seulement est revenue à la Section des Aveugles de Guerre; là, encore, le président espère avoir une plus large part dans la répartition de l'année prochaine.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration. A l'unanimité sont réélus les camarades Abraham, Eisele, Prevel.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à midi.

VŒUX

Les Aveugles de Guerre de la Section Départementale de la Seine-Inférieure, réunis en Assemblée générale, le 28 février 1932, renouvellent leurs vœux émis à la réunion du Conseil d'administration du 16 novembre 1930 et renouvelé à l'Assemblée générale du 19 juillet 1931.

Premier vœu. — Emus de la pénible situation des veuves laissées par nos camarades, lesquelles ne reçoivent aucune pension lorsque le mariage est postérieur à 1921, sauf lorsque le décès survient des suites de la blessure, chargent le Bureau d'entreprendre de pressantes démarches pour qu'une assimilation totale soit faite entre les veuves des Aveugles de Guerre et les veuves des tués à l'ennemi.

Estimant que cette mesure d'équité, réclamée par la grande majorité de nos camarades, grèverait à peine le budget, forme le vœu que le Gouvernement donne, dans la prochaine loi de finances, cette sécurité au foyer des Aveugles de Guerre.

Deuxième vœu. — Les Aveugles de Guerre de la Seine-Inférieure, réunis en Assemblée générale, émettent le vœu suivant :

Considérant la cherté de vie et les dépenses occasionnées par la privation de liberté, demandent que la pension des Aveugles de Guerre soit portée à un plafond leur donnant une pension raisonnable permettant de faire face à tous les besoins de la vie actuelle et au Conseil d'administration de l'U.A.G. de faire tout le nécessaire auprès des Pouvoirs publics pour obtenir satisfaction, et que, dans le cas où le Gouvernement ne répondrait pas favorablement à ce vœu et dans un

laps de temps assez limité, demandent au Conseil d'administration de l'Union de convoquer tous les camarades pour faire une descente dans la rue s'il y a lieu.

Troisième vœu. — Les Aveugles de Guerre de la Seine-Inférieure, réunis en Assemblée générale, émettent le vœu suivant :

Considérant qu'un petit nombre de nos camarades sont devenus aveugles après la cessation des hostilités, par maladie contractée au « front » ou par aggravation des blessures reçues sur le « front » ou dans un service commandé, demandent au Conseil d'administration de l'U.A.G. d'intervenir auprès des Pouvoirs publics en faveur de ces infortunés camarades.

Vœu. — Considérant que des Aveugles de Guerre ont vu leur pension refusée par des Commissions mal informées et que, par suite de ce refus, ces camarades se trouvent placés dans une situation misérable, demandent :

1° Que ces camarades adressent leur dossier à l'U.A.G., qui fera examiner chaque demande et s'efforcera d'obtenir satisfaction,

2° Que tous les camarades qui connaîtraient des Aveugles de Guerre, non encore pensionnés, les signalent à l'U.A.G. et les aident à constituer leur dossier pour examen.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 10 janvier 1932, a nommé comme délégué pour représenter la Section à l'Assemblée générale de Paris, le camarade Angot de Saint-Romain-de-Colbosc, vice-président de la Section Départementale de la Seine-Inférieure.

Pour le C. A. de la Section,
Le Président : CAGNARD.

Procès-verbal de l'Assemblée de la Départementale du Tarn du 28 Février 1932

La séance est ouverte, à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents : les camarades Blatgé, Cabrol, Cailleau, Enjalbert, Geniès, Germa, Maury, Satgé et Vidal.

Excusés pour cause de maladie : Bonnet, Cancé, Huc et Montalan.

N'ont pu y assister pour d'autres motifs : Carrié, Saint-Marty et Séverac.

Absent : Dupuy.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture du compte rendu financier de la Section. Adopté.

Lecture du rapport moral et du compte rendu financier de l'U.A.G. Adopté.

Lecture d'un télégramme et d'une lettre de remerciements adressés à la Section par Mlle d'Herbemont.

Quelques renseignements complémentaires au sujet des décorations sont donnés aux camarades.

Les vœux adoptés aux précédentes Assemblées générales sont revus et la Départementale fait confiance au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G. pour provoquer, poursuivre et réaliser toutes mesures satisfaisant aux légitimes revendications des Aveugles de Guerre.

La Départementale demande que l'U.A.G. fasse le nécessaire auprès de M. le Ministre des Pensions pour que les Comités de réforme, et en particulier celui de Toulouse, soient pourvus d'un personnel plus expert dans le décompte des invalidités régies par l'article 12 de la loi de mars 1919, évitant ainsi aux camarades des ennuis et des dépenses pour réparer les erreurs survenues dans le décompte de leurs invalidités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

Le Président : SATGÉ.

Le Secrétaire : ENJALBERT.

Avis divers

M. et Mme Vernay, 59, Grande-Rue, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), nous demandent de porter à la connaissance de nos camarades que, possédant un appartement avec tout le confort, très bien situé, bien aéré, ils prendraient volontiers chez eux un Aveugle de Guerre auquel ils consacraient tous leurs soins.

S'adresser directement à M. et Mme Vernat, 59, Grande-Rue, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

A vendre : vélocar, état de neuf, avec capote, phares, moto à carburé et rétroviseur. Prix : 1.500 francs.

S'adresser directement au camarade Leriche (Henri), 14, rue de la Cavée, Clermont (Oise).

Notre camarade Lacotas nous demande de faire paraître l'annonce suivante :

Offre exceptionnelle.

Vin rouge Ménage, 8,5°, le litre : 1 fr. 65.

Vin rouge Coteau, 9°, le litre : 1 fr. 80.

Vin rouge Coteau supérieur, 10°, le litre : 2 francs.

Ces prix, au litre, logé, absolument franco sur gare destinataire, pour achat à la barrique.

Echantillons et tarif général sur demande.

S'adresser au camarade A. Lacotas, Etablissements Coste-Folcher, 12, rue Castilhon, Montpellier (Hérault).

A vendre, libre de suite, à Clermont (Oise) : Pavillon avec terrasse, entrée, descente intérieure de cave, salle à manger, cuisine avec eau de la ville sur évier et gaz, deux chambres, w.-c. et communs, électricité partout. Sur le devant de la maison, parterre d'agrément ; derrière, grand hangar, plusieurs dépendances, pompe sur citerne et, à la suite du bâtiment, jardin potager, nombreux arbres fruitiers, superficie 1.200 mètres environ, vue panoramique. Rue de toute sécurité, parfaite tranquillité de voisinage.

Prix : 45.000 francs à l'estimation (pourrait être quelque peu réduit au cas de transaction immédiate au comptant).

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Gremillet, 16, rue de Bellevue, Clermont-de-l'Oise (Oise).

La maison A.-C. Vibert (Grand Bazar Central), rue de Lorraine, Sainte-Maxime (Var), nous informe qu'elle consent aux Aveugles de Guerre, membres de notre Association, une remise de 5 % sur le prix de leurs achats.

Occasion : Un bobinoir Amineau, 8 broches au moteur ou à la main, une surjeteuse Singer au moteur, une gratteuse 70 cm. au moteur ou à pédale, une machine Dubied 90 cm. CS. à balancier, équipée en super-autorayeur, jauge 7 ; une machine Dubied 60 cm. double rayeur, jauge 7, permettant dessins avec réglettes ; une machine Dubied 60 cm. double rayeur, équipée en super-autorayeur, jauge 7 ; une machine 50 Dubied, 50 cm., jauge 7 ; une machine Dubied 50 cm, jauge 7, pour bandes, transformée en système Gramm au moteur.

S'adresser au camarade Léon Serre, 3, rue du Réservoir, Lorient.

La Maison Georges Dubois, « Au Pigeon Voyageur » (T.S.F.), rappelle aux Aveugles de Guerre qu'elle consent, depuis plusieurs années, une remise de 30 % aux Aveugles sur tous leurs achats.

Notre camarade René Hennebicq, 4, rue Gaillard, Paris, se tient à la disposition des membres de l'U.A.G. et de leurs amis pour leur procurer des lampes Philips, tous modèles, par jeu ou par lampes isolées, sur les prix desquelles il consentira une remise de 40 % plus 5.

M. Petit-Jean, cousin de notre camarade Philippe, ouvre un magasin de tapis, 33, rue du Louvre, Paris. A cette occasion, il consentira, sur les prix déjà très bas pratiqués pour cette ouverture, une réduction de 5 % aux membres de l'U.A.G.

Le fabricant de la « Lame des Aveugles » voudrait recevoir les adresses d'Aveugles désirant trouver une occupation lucrative et qui pourraient, éventuellement, visiter la clientèle particulière de luxe, à Paris ou en province, avec cet article qui est de vente facile et de très grande consommation.

Tout le bénéfice est pour les Aveugles.

Se présenter à la Société des Ateliers d'Aveugles, 9, rue de l'Echelle, Paris (9°).

Notre camarade Edmond Casdagne nous informe qu'il peut fournir, à ses camarades et aux lecteurs du Bulletin, des vins de Champagne aux meilleures conditions, à savoir :

Champagne carte blanche (demi-sec), à 8 fr. 50 la bouteille.

Champagne carte d'or (sec), à 13 francs la bouteille.

Champagne carte d'or (extra quality), à 15 francs la bouteille.

Ces champagnes se livrent également en demi-bouteilles à : 5 fr. 25, 7 fr. 75 et 8 fr. 75 la demi-bouteille.

Franco d'emballage, par caisses de 25 ou 30 bouteilles, port et régie en sus, départ Epernay, paiements à trente jours (champagne Paul de Marcy à Reims).

Adresser commandes à M. Casdagne, Grande-Rue, Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Madame Duperray, veuve de guerre, 92, avenue de la République, nous fait savoir qu'elle serait désireuse de s'occuper d'un Aveugle de Guerre, tenir son intérieur et lui donner tous ses soins.

S'adresser directement à Mme Duperray, 92, avenue de la République, Paris.

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant.

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille : 7 fr. 25 ; la demi-bouteille : 5 fr. 50.

Comte de Bordchamp (carte d'or), la bouteille : 7 fr. 25 ; la demi-bouteille : 5 fr. 50.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux), la bouteille : 7 fr. 75 ; la demi-bouteille : 5 fr. 75.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée), la bouteille : 8 fr. 25 ; la demi-bouteille : 6 francs.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisse de 25 bouteilles. Droit de régie en sus. Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paiement en nos traites, les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SOAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : CÉRÉ-LABOURDETTE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;

M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;

Mme DU BOS ;

Mme BROQUIN ;

M. MARCEL BLOCH ;

M. CHEPPER ;

M. Pierre CHÉROT ;

Mme CHEVALIER ;

Mme CONTAMIN ;

Mme FRANCIS DE CROISSET ;

Mlle JALAGUIER ;

Mlle d'HERBEMONT ;

Mme HENRI ;

Mme KALT ;

Mme L'EVESQUE ;

Mme LÉVY-WEISS ;

M. MAYER ;

Mme MAYER ;

Mme MUS ;

M. PASCAL ;

M. le colonel DE TRAVERSAY.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

M. Gremillet, Clermont (Oise), 50 fr. — Préfecture de la Haute-Saône, 100 fr. — Commune de Tanninges (Haute-Savoie), 50 fr. — Nouveau Cercle, Paris, 50 fr. — Ville de Vierzon (Cher), 250 fr.

Liste des Donateurs

M. Pernod, Libos (Lot-et-Garonne), 100 fr. — Mme Cavalier, Nîmes, 10 fr. — M. Claude, Lenizeul, 5 fr. — Mme A. Richon, Cholet (Maine-et-Loire), 2.000 fr. — Mlle Jacqueline Franck, Paris, 100 fr. — Produit d'une quête faite au bal des Sapeurs-Pompiers, à Bonnay (Doubs), 45 fr. — Un groupe de jeunes gens de Saulnes et Herserange (Meurthe-et-Moselle), 74 fr. 50. — Colonel Compaing de la Tour-Girard, Paris, 20 fr. — Lycée Rollin, Paris, 100 fr. — M. Hubert Van Eyken, Paris, 100 fr. — Mme Veuve Limousin, Tolosa (Espagne), 300 fr. — M. Gérald Dobède, Nice, 1.000 fr. — MM. Bouchéron et Radius, Paris, 150 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Mme Genevey, Paris, 100 fr.

